

Annexe 1 : Scans des pièces du dossier d'homologation de l'insigne du DIC Dakar (2° Modèle G 816) repris par l'insigne du BCS N° 1

Demande d'homologation

- 2 AVRIL 1951

RC/CH
SECRÉTARIAT D'ETAT AUX FORCES ARMÉES
" GUERRE "

Paris, le

DIRECTION
DES TROUPES COLONIALES

Section d'Etudes et d'Informations
Ecole Militaire — Bâtiment H
PARIS VII

Le Colonel L A R R O Q U E
Chef de la Section d'Etudes et d'Informations des
Troupes Coloniales

à

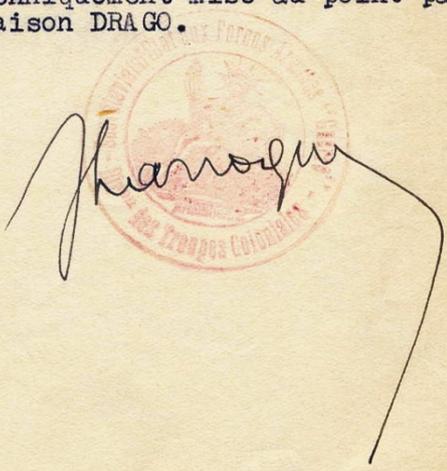
Monsieur Robert L O U I S
Chef du Bureau d'Etudes et d'Homologation de la
Symbolique Militaire
231, Boulevard St-Germain
PARIS (7ème)

N° 110733 | SEITC

O B J E T : Insigne du D.I.C. de DAKAR.

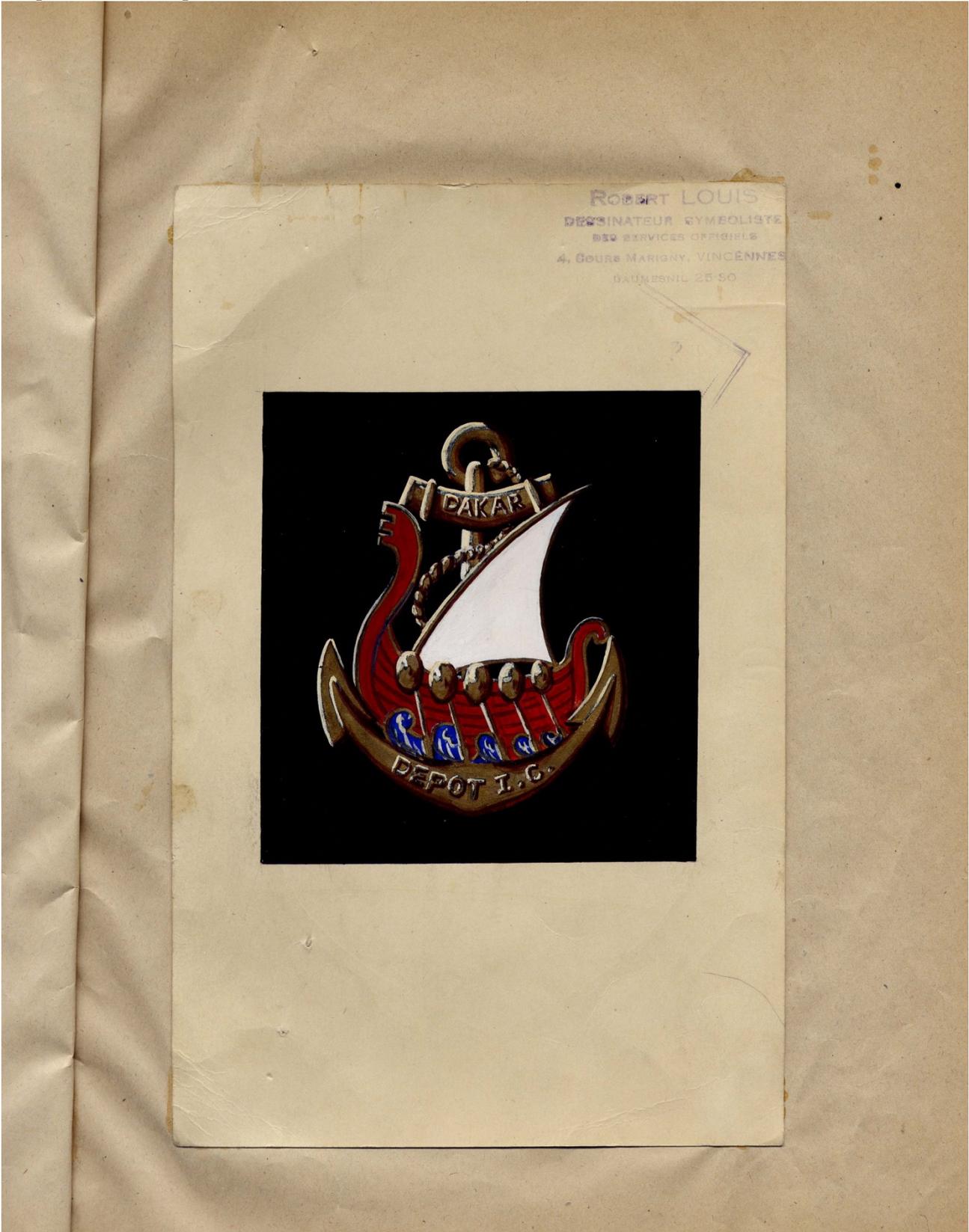
J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir homologuer l'insigne du Dépôt des Isolés Coloniaux de DAKAR.

Pièces jointes : dessin de M. R. LOUIS
maquette techniquement mise au point par
la Maison DRAGO.

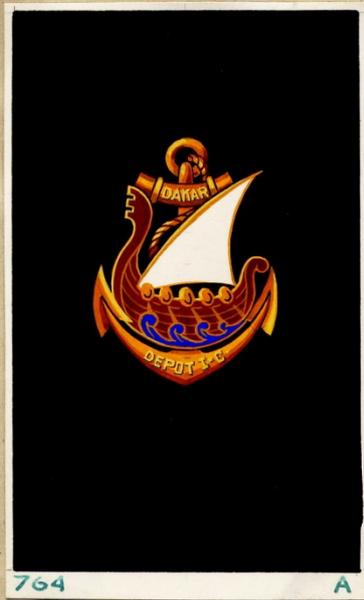


DÉFENSE
Bureau d'Etudes
et d'Homologation
de la
Symbolique Militaire
Entré le 21/4/51
u023

Maquette dessinée par Robert Louis



Dépôt des isolés coloniaux
de Dakar



DÉFENSE NATIONALE
Bureau d'Etudes
et d'Homologation
de la Symbolique Militaire
Homologue sous le N°
G 816

DÉFENSE NATIONALE
Bureau d'Etudes
et d'Homologation
de la
Symbolique Militaire
Entré le 4/4/51
no 23

473

Décision d'homologation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MINISTÈRE
de la
DÉFENSE NATIONALE

PARIS, le 5 Avril 1951

Cabinet du Ministre
D.M. CAB/SYMB. G/816

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
Mr. le Commandant le Dépôt des Isolés
à Coloniaux de Dakar
S/C de Mr. le Colonel LARROQUE
Chef de la Section d'Etudes et d'Information
des Troupes Coloniales

O B J E T : Homologation d'un insigne militaire.

REFERENCES: D.M. du 17 Janvier 1951.
Formulaire n° 1531 du 15 Mars 1951.

UNITE AYANT PRESENTE UNE
DEMANDE D'HOMOLOGATION.

DECISION MINISTERIELLE

DEPOT DES ISOLÉS
COLONIAUX DE
DAKAR

: L'insigne présenté est homologué sous le
: n° **G816**
: - Ce n° précédé de la lettre G sera obli-
: gatoirement reproduit au dos de l'insigne.
: - Dès que l'insigne sortira de fabrication
: trois exemplaires seront adressés au
: Ministère de la Défense Nationale sous
: le timbre :
: Bureau d'Etudes et d'Homologation de
: la Symbolique Militaire.

DESTINATAIRES :

- Unité.
- M. le Secrétaire d'Etat
(pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

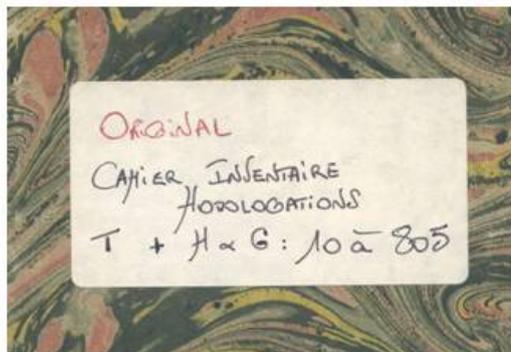
Pour le Ministre et par délégation,
Le Préfet, Directeur du Cabinet,

Signé: COLLAVERI

oui

Extrait de registre d'homologation comportant la description héraldique de l'insigne

Cette fiche a été élaborée avec des informations recueillies dans le registre suivant :



Concernant l'insigne G 816

816	Dépôt des isols Coloniaux de Dakar	Le balanel Lonaque	G 816
-----	--	-----------------------	-------

5 Aout 1951	sortien aune coloniale dos chargée d'un drapier brun roquant sur ds ondes (4 vagues) d'azur la voile du drapier blanche et celle d'argent par 5 boucliers d'où partent les rams
-------------	--

15 JAN. 1952

DAKAR, Le195

COMMANDEMENT SUPERIEUR
DES FORCES ARMEES DE LA ZONE
DE DEFENSE A.O.F.-TOGO

ETAT-MAJOR

3ème BUREAU

N° 00925 /DEC.

PAR AVION

Le Général de Division NYO,
Commandant Supérieur des Forces Armées
de la Zone de Défense A. O. F. - TOGO

à M r. le Ministre de la Défense Nationale
(Bureau d'Etudes et Homologation de la Symbolique militaire)

231, Boulevard St-Germain.

- P A R I S - (7ème)

O B J E T : - Inventaire des insignes.

REFERENCE : - D.M. N° 110.825/TC/SEI, en date du 13 Avril 1951.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint :

- trois exemplaires de l'insigne du Dépôt des Isolés Coloniaux (D.I.C.) de DAKAR.
- la fiche récapitulative des renseignements demandés aux paragraphes a-b-c-d. de la D.M. de référence.
- 709 - l'état pour servir au remboursement des insignes.-

DÉFENSE NATIONALE
Bureau d'Etudes
et d'Homologation
de la
Symbolique Militaire
Entré le

P.O. Le Colonel VERNET, Chef d'Etat-Major.



MODELE II

FICHE RELATIVE

à l'Insigne en service au Dépôt des Isolés Coloniaux de

DAKAR

I./- HISTORIQUE DE LA COMPOSITION DE L'INSIGNE

- a)- DESCRIPTION - Un drakkar naviguant à la voile et à la rame
Au bordage des boucliers attachés. L'ancre coloniale
sert de support à l'ensemble.
- b)- SYMBOLE - Le transport des Troupes Coloniales, rôle principal
du D.I.C. est symbolisé par le drakkar évoquant les
voyages le long des côtes.

Par ailleurs, le navire Normand évoque également
l'esprit d'aventure, de courage et de force.

La tradition est représentée par l'ancre.

II./- RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA FABRICATION

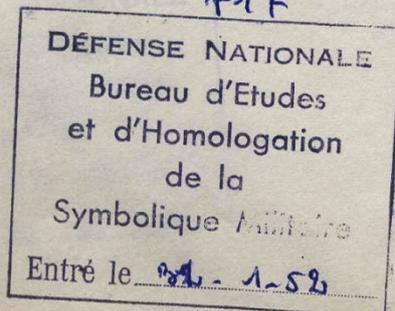
- a)- Autorité ayant donné l'autorisation de la mise en fabrication.

Ministre de la Défense Nationale (D.M. CAB/SYMB/G/816 en date du
5 Avril 1951).

- b)- Date de la première mise en fabrication : 3 Juillet 1951.

- c)- Adresse du fabricant ayant réalisé la dernière commande :

Maison " DRAGO " 43 Rue Olivier Métra - PARIS XX°.



M O D E L E I

Désignation des unités	Prix unitaire des insignes expédiés	Remboursement à effectuer à	Observations
Dépôt des Isolés Coloniaux de DAKAR	175 francs	Officier Directeur du Foyer du Soldat	

Le drapeau est symbolisé par le drapeau national des voyages le long des côtes.
 Par ailleurs, le motif Normand évoque également l'esprit d'aventure, de courage et de force.
 La tradition est représentée par l'écureuil.

- II.- RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA FABRICATION
- a) - Autorité ayant donné l'autorisation de la mise en fabrication.
 Ministère de la Défense Nationale (D.M. 932/EMR/3/61) en date du 3 Août 1951.
 - b) - Date de la première mise en fabrication. : 5 Juillet 1951.
 - c) - Airone de fabrication ayant réalisé la dernière commande.
 Maison "EMM" - 47 Rue Olivier Mérea - PARIS IX^e.

417

DÉFENSE NATIONALE
 Bureau d'Etudes
 et d'Homologation
 de la
 Symbolique Militaire

Entré le 21-1-52

Annexe 2 : Scans des pièces du dossier d'homologation de l'insigne du 29^e RIMa - G 1586 repris par l'insigne du BCS N° 3.

Demande d'homologation

Antananarive, le 16 DECEMBRE 1958

Lieutenant-Colonel CORBEL,
Commandant le 29^e Régiment d'Infanterie
de Marine

à

le Ministre de la Défense Nationale
Bureau d'Etudes et d'Homologation de la
Généralité Militaire -
231 - Boulevard St-Germain
PARIS 7^e.

COMMANDEMENT SUPERIEUR
DES FORCES ARMÉES DE
MADAGASCAR ET DÉPENDANCES

29^e Rgt D'INFANTERIE de MARINE

C.C.P. : TANA 9644
TÉL. : 2211 à 2214

N° 3708 / R/1

VOIE HIERARCHIQUE

- Demande d'homologation d'insigne.

En exécution des prescriptions de l'instruction
interministérielle n° 7284/TOM/BT/O du 20 octobre 1958,
4085/AM -Cab.
le 1^o Régiment Mixte d'Outre-Mer a pris le 1^o Décembre 1958
l'appellation de 29^o Régiment d'Infanterie de Marine
(29^o R.I.M.A.) .

J'ai l'honneur de vous demander l'homologation de
l'insigne dont le projet est ci-joint.

Lors de la commande à la Maison chargée de pro-
céder à sa réalisation, il sera précisé que l'inscription
29^o R.I.M.A. devra se substituer à l'inscription (29^o RIM)
du projet.

- Ci-joint notice explicative prévue par l'instruc-
tion ministérielle n°849/Symb. du 26 Mai 1953.



17 DEC 1958

NOTICE JOINTE

à la lettre N° 3708 /R.1 du 16 Décembre 1958.

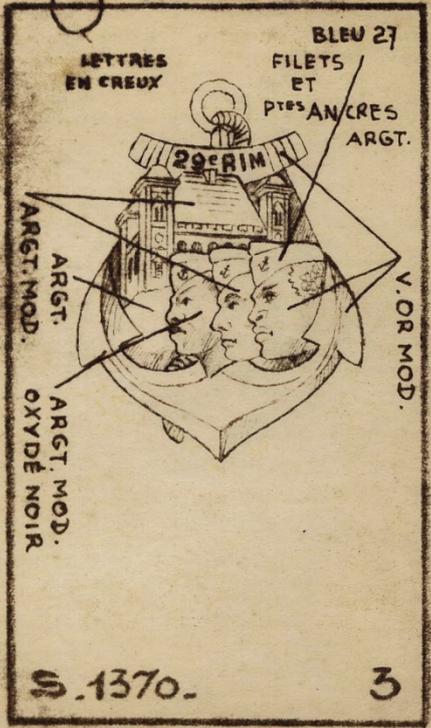
L'étude de l'insigne soumis à l'homologation a été entreprise lorsque l'appellation du Corps était : 1^o Régiment Mixte d'Outre-Mer, formation qui n'en possédait pas.

Le Palais de la Reine qui domine la ville de Tananarive a été retenu pour marquer le lieu de stationnement du régiment; les trois profils - européen, malgache et africain, en symbolisent le caractère mixte.

Le changement de dénomination n'ayant entraîné aucune transformation dans l'organisation, le projet établi pour le 1^o Régiment Mixte d'Outre-Mer, demeure valable pour le 29^o Régiment d'Infanterie de Marine.

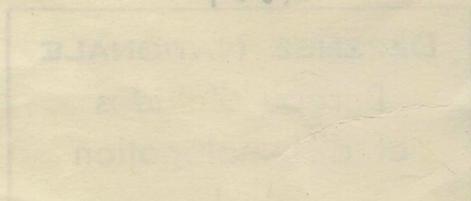


V. OR ET ARG.



DEC. 58

1288
 1924
 1924
 1924
 1924



29^e Régiment d'Infanterie de Marine

le Marin ^{de} soutenant
le drapeau de Madagascar,
en et d'Africain
et sur un Palais d'argent
(à Tananarive)
sur le drapeau:
1M



Homologation G. 1586
p1336

22.1.1959

Bulet

4029

DEFENSE NATIONALE
Bureau d'Etudes
et d'Homologation
de la
Symbolique Militaire
Entré le 21.1.59

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MINISTÈRE
de la
DÉFENSE NATIONALE

Cabinet du Ministre

D.M.CAB/SYMB/G.1586

PARIS, le

30 Janvier 1959

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

à Monsieur le Lt-Colonel Cdt. le 29^e R.I.Ma
s/c de Mr. le Colonel Chef de la S.B.I.T.C.

O B J E T : Homologation d'un insigne militaire.

RÉFÉRENCES : D.M. n° 1711 du 17 Janvier 1951.
Formulaire n° 1531 du 15 Mars 1951.

Z. 274

UNITÉ AYANT PRÉSENTÉ UNE
DEMANDE D'HOMOLOGATION.

DÉCISION MINISTÉRIELLE

~~REGIMENT D'INFANTERIE DE~~

~~MARINE~~

BATAILLON DE COMMANDEMENT
ET DES SERVICES N°3

"Ancre de Marine d'or soutenant trois profils de Malgache, d'Européen et d'Africain brochant sur un Palais d'argent (palais de la Reine à Tananarive). Sur la trabe l'inscription : 29^e R.I.M."

L'insigne présenté est homologué sous le

n° **G 1586**

Ce n° précédé de la lettre sera obligatoirement reproduit au dos de l'insigne.

Dès que l'insigne sortira de fabrication trois exemplaires seront adressés au Ministère de la Défense Nationale sous le timbre :

Bureau d'Études et d'Homologation de la Symbolique Militaire.

*insignes
reçus
unité dissoute supprimé après par le B.C.S N°3*

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Pour le Ministre délégué
Le Général CARLIER
Chef du Bureau

DESTINATAIRES :

- Unité.
- M. le Secrétaire d'État (pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)

ETAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE

SERVICE HISTORIQUE

Tél: DID. 65.90 - Poste: 206

04767 /EMAT/SH-SYMB.

VINCENNES,

- 3 OCT 1963

Monsieur le CHEF DE BATAILLON
Commandant le Bataillon de Commandement
et des Services N° 3
S/C. de Monsieur le COMONEL
Chef de la S.E.I.T.D.M.

~~XXXXX~~
Caserne Clignancourt - PARIS -

OBJET: Attribution d'un insigne.

Notre lettre N° 3256/B/3. du 29.7.1963.

Par lettre citée en référence vous avez bien voulu demander que l'insigne du 29ème R.I.Ma. soit attribué au Bataillon des Services N° 3.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que compte-tenu des raisons invoquées, l'insigne homologué sous le N°G. 1586 pourra être conservé par le Bataillon des Services N° 3.

Il sera indispensable que l'inscription portée sur le Jas (29ème R.I.M.) soit remplacée par celle de B.C.S. N° 3.

Conformément aux prescriptions en vigueur, lorsque les nouveaux insignes auront été fabriqués, 3 exemplaires en seront adressés sous le présent timbre.

Pour le Ministre des Armées
et par Délégation
Le Général d'Armée LE PULCH
Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre
P/O. LE GENERAL G.D.R. de COSSE-BRISSAC
Chef du Service Historique de l'Armée :

Signé: FERRY

→ ORC

TANANARIVE, le 28 JANVIER 1965

Cdt Giffroy

/M.N 25.1
ZONE D'OUTRE-MER N° 3

ETAT-MAJOR - 1^{er} BUREAU

NOTE DE SERVICE

N° 136/1.ORG/EFF/SC

O B J E T : - Dissolution du B.C.S. N° 3.

le Ministre des Armées a décidé la dissolution du B.C.S. N° 3 .

Cette décision sera exécutée dans les conditions suivantes :

I./- Dissolutions.

Les unités et formations indiquées ci-dessous seront dissoutes le 28 Février 1965, à vingt-quatre heures .

a) - Tananarive .

- Bataillon de Commandement et des Services N°3 en tant que Corps de Troupe, Etat-Major et Section Administrative de ce Corps de Troupe .
- 130ème Compagnie de Transit et de Garnison .
- 3ème Compagnie de Transport d'Artillerie de Marine .
- 30ème Compagnie de Transmissions des Troupes de Marine .

b) - Antananarivo .

- 30ème Compagnie d'Infanterie de Marine .

II./- Détachement liquidateur .

Un détachement liquidateur du B.C.S. N° 3 sera maintenu jusqu'au 15 Avril 1965 .

La liste des personnels composant ce détachement fait l'objet de l'annexe jointe .

Ils seront rattachés administrativement au 2ème R.P.I.Ma à compter du 1er Mars 1965. Ils devront avoir quitté le territoire avant le 1er Mai 1965.

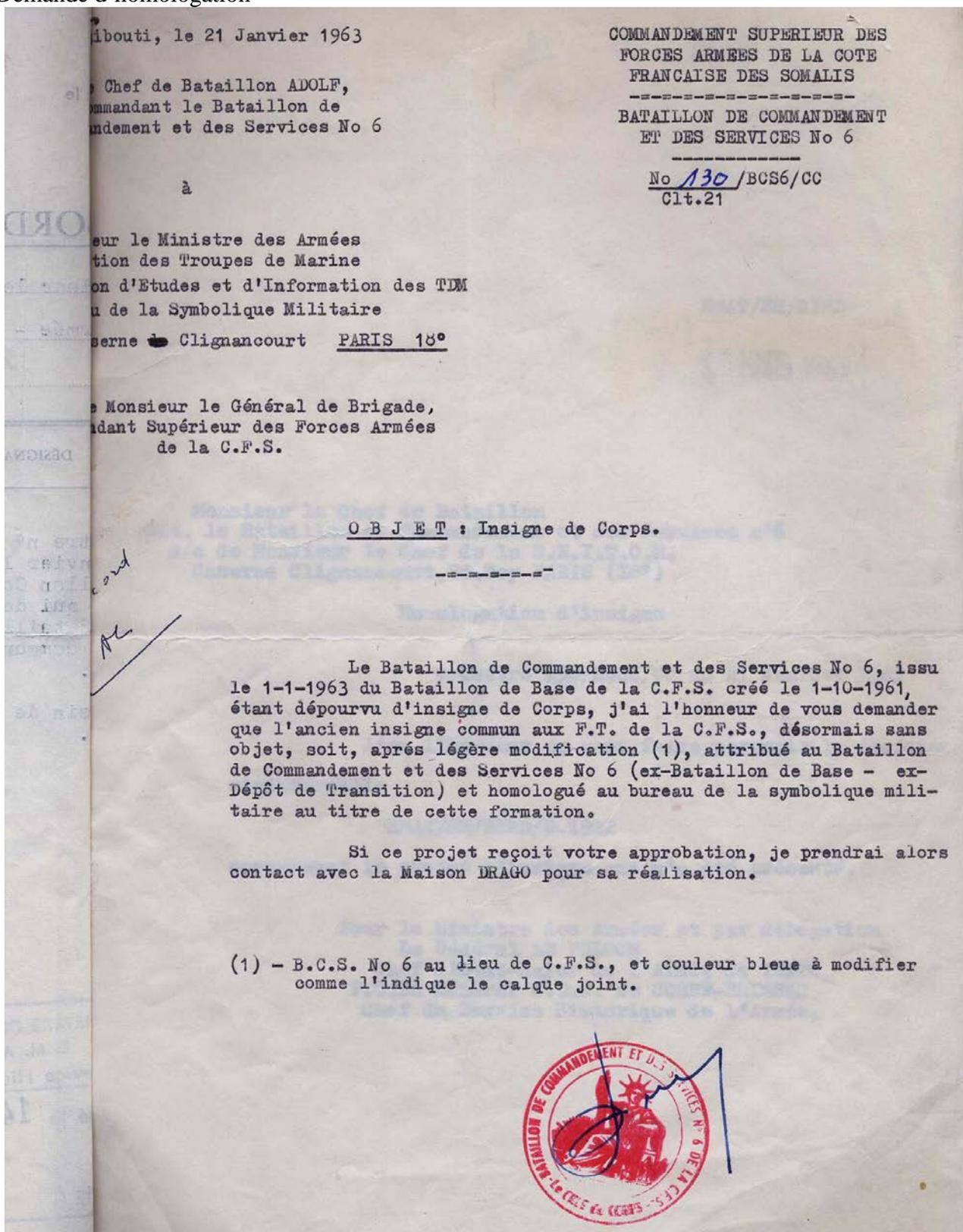
III./- Dispositions concernant les personnels .

- 31 - Les personnels rendus disponibles par la dissolution du BCS N°3, et ultérieurement par celle du détachement liquidateur, seront mutés, rapatriés ou libérés selon les instructions déjà parues relatives aux mouvements des personnels Européens et Malgaches. Ceux qui figureraient encore sur les contrôles du BCS N°3 à la date de dissolution seront affectés au 2ème RPIMA à compter du 1er Mars 1965. .../...

55

Annexe 3 : Scans des pièces du dossier d'homologation de l'insigne du BCS N° 6 – G 1922

Demande d'homologation



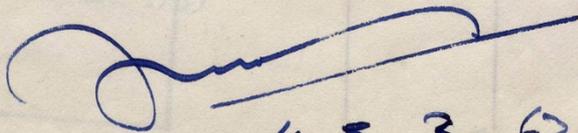
Bataillon de Commandement et des Services n° 6

Escu ancien français de
 jouaille et d'azur portant en
 cœur un voilier d'argent blanc
 dont le vent est fourni par
 une lame d'acier levante d'argent.
 Dans le canton dextre de la pointe une
 silhouette d'azur de la tête de
 Saméris. Soutenu d'or une ancre d'or portant
 sur la traverse l'inscription ~~BCS~~ BCS n° 6



1580
G. 1922

Vent. de la hampe



le 5.3.67

REPUBLIQUE FRANCAISE

2

MINISTRE DES ARMES
ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE

VINCENNES le 12 Mars 1963

SERVICE HISTORIQUE
EMAT/SH/SYMB/G. 1922

LE MINISTRE DES ARMES

Monsieur le Chef de Bataillon
Cdt. le Bataillon de Commandement et des
Services n°6
s/c de Monsieur le Chef de la S.E.I.T.O.M
Caserne Clignancourt, Bd. Ney - PARIS (18°)

OBJET : Homologation d'un insigne militaire

Références : B.O.672 Edition Méthodique

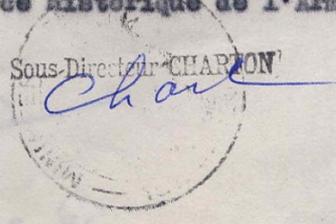
UNITE AYANT PRESENTE UNE DEMANDE D'HOMOLOGATION	DECISION MINISTERIELLE
BATAILLON DE COMMANDEMENT ET DES SERVICES N°6	L'insigne présenté est homologué sous le n° G 1922 Ce n° précédé de la lettre G sera obligatoirement reproduit au dos de l'insigne. Dès que l'insigne sortira de fabrica- tion, trois exemplaires seront adressés au Ministère des Armées sous le timbre : SERVICE HISTORIQUE, Section de la Symbolique Militaire.
"Ecu ancien tranché de jonquille et d'azur portant en coeur un voilier d'émail blanc dont le mâst est formé par une lame d'épée haute d'argent. Dans le canton dextre de la pointe une silhouette d'azur de la côte des Somalis. Soutenant l'écu une ancre d'or portant sur la trabe l'inscription B.C.S. n°6"	
	LE MINISTRE DES ARMES

3 exemplaires reçus

Pour le Ministre des Armées et par délégation
Le Général LE PULOCK
Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre
P.O. Le Général C.D.R. de COSSE-BRISSAC
Chef du Service Historique de l'Armée

DESTINATAIRES :
Unité
Archives (Symb)

Le Sous-Directeur **CHAPTON**



Annexe 4 : Scans des pièces du dossier d'homologation de l'insigne du BCS N° 7 – G 2003

Réponse de la Direction des Troupes Coloniales (Section d'Etudes et d'Information) à une première demande du Chef de corps (cette demande initiale ne figure pas au dossier, de même que la maquette proposée).

Paris, le **23 OCT 1963**

MINISTÈRE DES ARMÉES *Syph*
DIRECTION DES TROUPES DE MARINE
SECTION
D'ÉTUDES ET D'INFORMATION
Caserne Clignancourt
Boulevard Ney - PARIS-18^e

N° **153597** /TDM/SEI

ANALYSE :

Dossier de demande d'homologation d'insigne du Bataillon de Commandement et des Services n° 7, comprenant :

- Lettre n° 4.764/CAB/260, du 9.10.63,
- Maquette de l'insigne proposé.

" T R A N S M I S "

à

Monsieur le Général,
Chef du Service Historique de l'Armée
Section "Symbolique Militaire"
Château de VINCENNES (Seine)

Les motifs choisis évoquent très exactement le territoire où est implanté le B.C.S. n° 7. Toutefois, un cagou aux ailes déployées, échassier qu'on ne trouve qu'en Nouvelle-Calédonie, pourrait également symboliser la logistique au lieu et place de la roussette.

Par ailleurs, le projet d'insigne manque d'élégance :

a) - ancre non réglementaire :

- bras pas assez incurvés
- becs trop écartés de l'écu et en fer de lance
- les deux extrémités du câble mal orientées
- jas ou trabe rectiligne et non conforme au modèle

6147.

MINISTÈRE DES ARMÉES
E. M. A. T.
Service Historique
Entré le **25 OCT 1963**
N°
Remis à

DÉFENSE NATIONALE
Bureau d'Études
et d'Homologation
de la
Symbolique Militaire
Entré le **24/10/63**

.../...

b) - motifs disgracieux :

- le contour de la Nouvelle-Calédonie est mal schématisé
- les Iles Loyautés sont trop écartées de la Grande-Terre et disproportionnées, car non à l'échelle,
- la roussette n'est pas de couleur auburn mais rousse comme son nom l'indique. Si immobile, elle se tient la tête en bas, en vol, ses ailes membraneuses sont plus élancées et ne lui donnent pas cette allure pataude
- la flèche faîtière mérite plus de souci du détail et comporte généralement dans sa partie haute, une coquille de conque.

En bref, ce projet d'insigne ne peut-être homologué tel quel.

J'ai l'honneur de vous proposer, en vue de gagner du temps, de soumettre au Colonel Commandant Supérieur des Troupes du Groupe du Pacifique, une nouvelle maquette réalisée par vos dessinateurs, et très améliorée par rapport au modèle proposé.

Le Colonel GRIFFET,
Chef de la S.E.I.T.D.M.:



Nouvelle demande du Corps transmise par le COMSUP du Groupe du Pacifique

Nouméa, le 7 FEV. 1964

GRUPE DU PACIFIQUE

COMMANDEMENT SUPERIEUR
DES TROUPES

Boite Postale N° 28

N° 00607 / CAB/260

Le Colonel BARBOTEU
Commandant Supérieur des Troupes
du Groupe du Pacifique F

à

Monsieur le Colonel
de la Section d'Etudes et d'Information
des Troupes de Marine
Caserne Clignancourt
Boulevard NEY

- PARIS XVIII° -

*BT,
pour avis
X*

O B J E T : Projet d'insigne du B.C.S. N° 7.

REFERENCE : Votre correspondance I53.925/TDM/SEI du 4 Décembre 1963.

J'ai l'honneur de vous adresser en retour les deux maquettes de l'insigne destiné au B.C.S. N° 7. Mon choix s'est porté sur le premier projet qui a été parfaitement réalisé et me semble plus évocateur que le second. Toutefois, je désirerais voir la flèche faitière remplacée par le modèle stylisé ci-joint, surmonté de la conque.

Ne disposant pas à mon Etat-Major de dessinateur confirmé, il ne m'a pas été possible de vous soumettre un projet correct incorporant ce motif symbolique du Commandement.



Lauvieu



763
15 FEV. 1964
X

Bataillon de Commandement et des Services N°7

BUREAU D'ENVOI

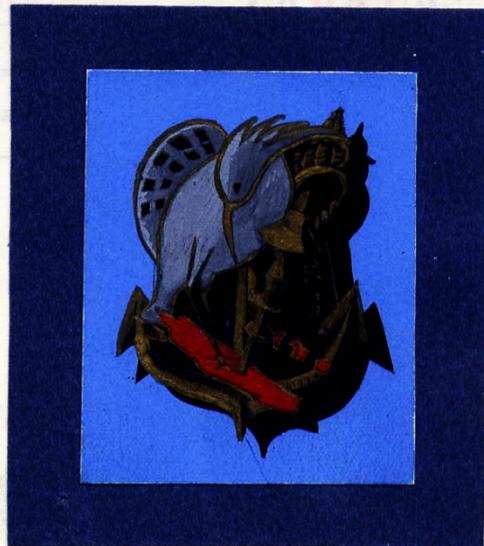
SECTION
ÉTUDES ET D'INFORMATION

Casernes Chiquartier
Boulevard Ney - PARIS 15^e

TEL. GUYANNE 21 42
MONTEMARTE 71 21

A

Ancre de marine d'or sur
fond de sable à une
île schématisée de la
Nouvelle Calédonie se dressant
en pointe -
issant en son milieu une
flèche factice surmontée
d'une courbe aussi d'or,
en lettres CABO4 surmontées
en son centre l'inscription
"BCS 7" d'or.

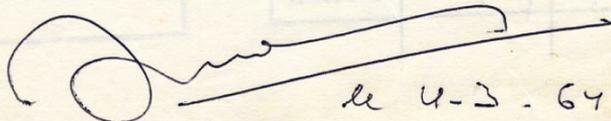


la flèche factice
a été remplacée par la
maquette adhésive à SEITDA

B

DÉFENSE NATIONALE
Bureau d'Études
et d'Homologation
de la Symbolique Militaire
Homologué sous le N°
2003

peut être homologué.


le 4-3-64

Décision d'homologation

LA/DL
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DES ARMEES
ETAT-MAJOR DE L'ARMEE
Service Historique

N° EMAT/SH/SYMB/

LE MINISTRE DES ARMEES

à

Monsieur le COLONEL
Commandant Supérieur des Troupes
du Groupe du Pacifique
S/C. de Monsieur le Colonel, Chef
de la S.E.I.T.D.M.
Caserne Clignancourt - Boulevard Ney
- P A R I S - (18^e) -

~~EXEMPLE~~
Vincennes, le 5 mars 1964

O B J E T : Homologation d'un insigne militaire.

Références: D.M. n° 1711 du 17 janvier 1951.
Formulaire n° 1531 du 15 mars 1951.

UNITE AYANT PRESENTE
UNE DEMANDE D'HOMOLOGATION

DECISION MINISTERIELLE

BATAILLON DE COMMANDEMENT

ET DES SERVICES N° 7

Ancre de marine d'or sur
fond de sable à une fle
schématisée de la NOUVELLE
CALEDONIE de gueules en pointe
- Issant en son milieu une
flèche faitière surmontée
d'une comque aussi d'or,
en dextre CAGOU au naturel
en senestre l'inscription
" B.C.S.7." d'or.

L'insigne présenté est homologué sous le 2003

Ce n° précédé de la lettre G sera obligatoire-
ment reproduit au dos de l'insigne.

Dès que l'insigne sortira de fabrication trois
exemplaires seront adressés au Ministère des Armées
sous le timbre :

*3 exemplaires
le 14/4/64*

LE MINISTRE DES ARMEES

Pour le Ministre des Armées
et par délégation

Le Général d'Armée LE PULOCH
Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre

P.O. Le Général C.D.R. de COSSÉ-BRISSAC
Chef du Service Historique de l'Armée;

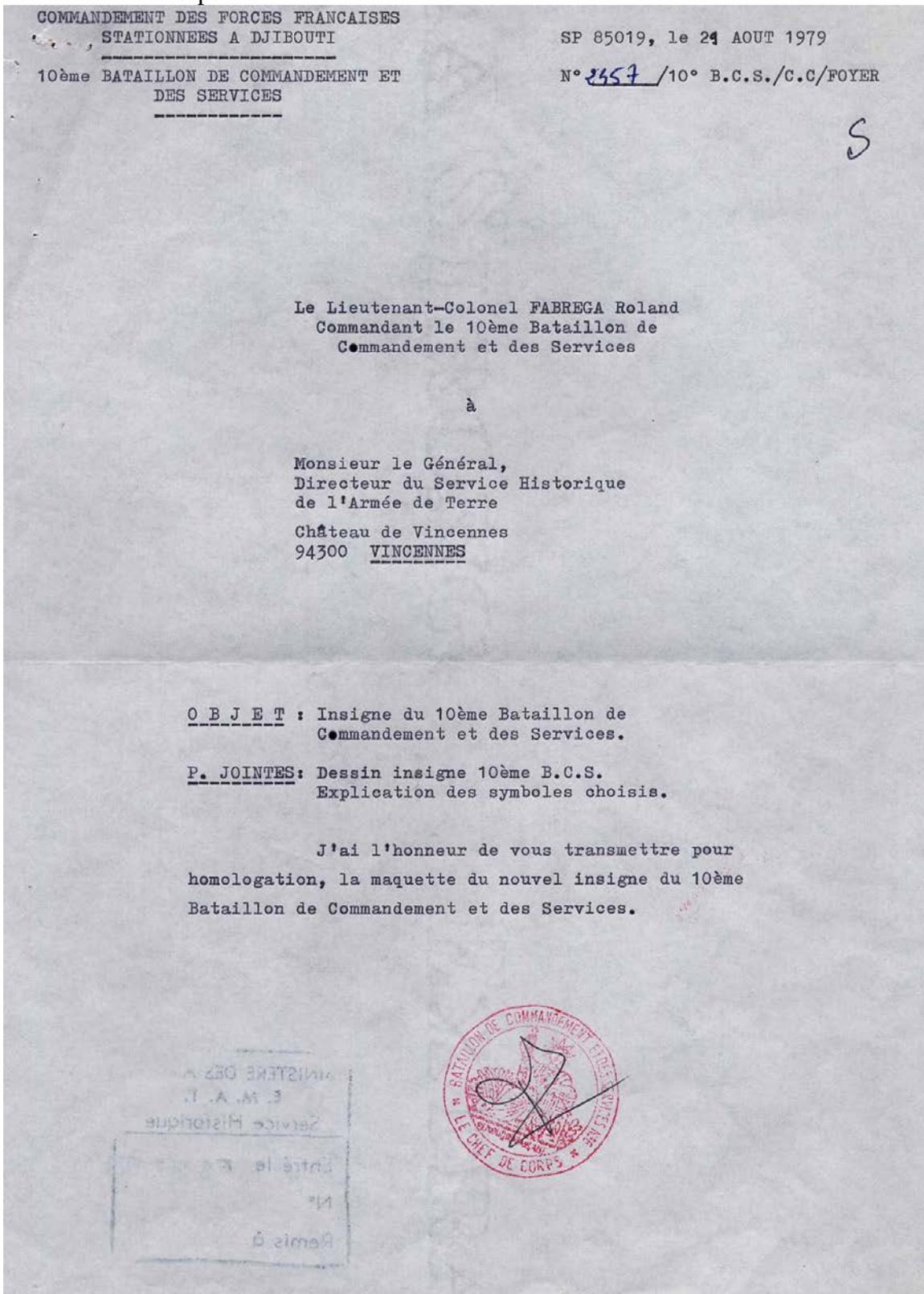
DESTINATAIRES :

- Unité.
- (pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)

Le Colonel FERRY, Chef d'Etat-Major.
Ferry

Annexe 5 : Scans des pièces du dossier d'homologation de l'insigne du 10° BCS – G 2725

Demande du chef de corps





 DESCRIPTION

de l'insigne du 10° B.C.S.

Par la Commission du Bataillon, ont été retenus
les motifs importants du B.C.S. N°6 et du 10ème
R.I.A.O.M. :

- le bouter de la Mer Rouge (BCS N°6)
- l'aigle noir (10ème RIAOM).

 DEFINITION :

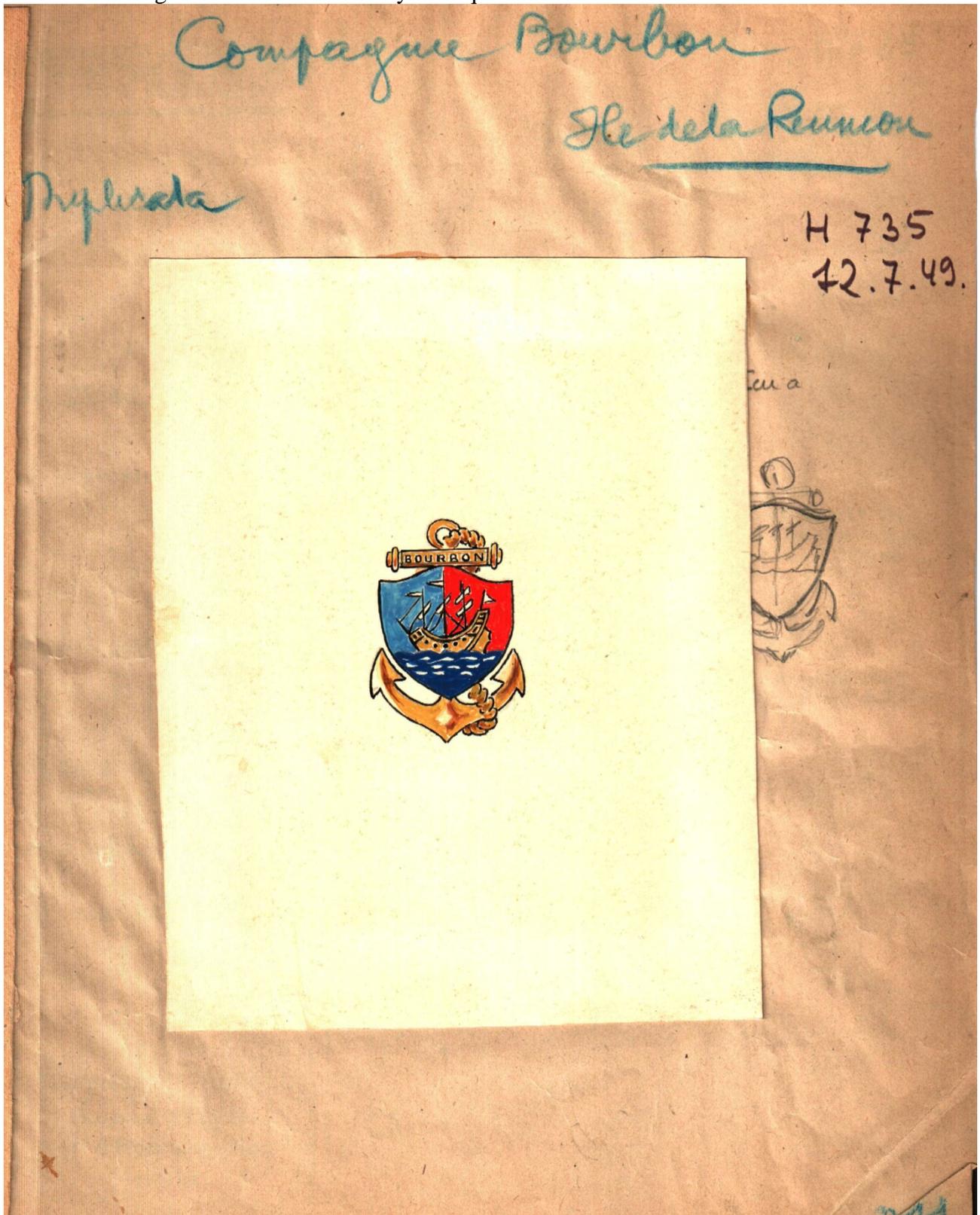
Un bouter à voile blanche déployée
reposant sur l'ancre d'or de la co-
loniale. Un aigle noir dans la par-
tie gauche de la voile. 10ème BCS
gravé sur le jas. Interstices en bleu.

Décision d'homologation

<p>MINISTERE DE LA DEFENSE</p> <p>ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE</p> <p>SERVICE HISTORIQUE</p> <p>94300 CHATEAU DE VINCENNES ou 75997 PARIS-ARMEES</p> <p>Tél. 374.11.55 - Poste 59 XX 3459</p>	<p style="text-align: center;"><u>REPUBLIQUE FRANCAISE</u></p> <p>VINCENNES, le 6 SEP. 1979</p> <p>N° /DEF/EMAT/SH/SYMB.</p> <p>Clt : 36</p> <p style="text-align: center;">LE MINISTRE DE LA DEFENSE</p> <p style="text-align: center;">à</p> <p style="text-align: center;">Monsieur le Lieutenant-Colonel Commandant le 10^e Bataillon de Commandement et des Services Secteur postal 83019</p> <p>O B J E T: Homologation d'insigne pour le 10^e B.C.S.</p> <p>REFERENCE: Décision n° 10620/MA/CC du 5/4/1961. B.O.E.M. N° 685.</p>
<u>DESCRIPTION HERALDIQUE</u>	<u>DECISION MINISTERIELLE</u>
<p>- Boutre de sable habillée d'émail blanc. Sur la voile aigle descendante de sable Le tout reposant sur une ancre de la Coloniale d'or. <u>Inscription de sable sur le jas</u> 10ème B.C.S.</p>	<p>L'insigné présenté est homologué sous le numéro : G. 2725 Ce numéro sera obligatoirement reproduit au dos de l'insigne. Dès que l'insigne sortira de fabrication, trois exemplaires seront adressés au Ministre de la Défense sous le présent timbre :</p> <p style="text-align: center;">SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMEE DE TERRE CHATEAU DE VINCENNES 94300 VINCENNES</p> <p style="text-align: center;">LE MINISTRE DE LA DEFENSE POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION LE GENERAL DE DIVISION PORRET CHEF DU SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMEE DE TERRE</p> <div style="text-align: center;"></div>

**Annexe 6 : Scans de pièces du dossier d'homologation de l'insigne du 15^e BCS – H 735
et de la plaquette de présentation du 53^e BCS**

Fiche d'homologation du Service de la Symbolique Militaire



Décision d'homologation

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DES FORCES ARMÉES

Secrétariat d'Etat aux Forces Armées (guerre)

PARIS, le 12 JUIL 1949

Etat-Major Général des Forces Armées (Guerre)

Service Historique

Tél. : LIT. 78-10 - Poste 3345

DEMANDE D'HOMOLOGATION

N° 1065 - EMG-FA/G/SH-A

Référence : Lettre N°242/3 du 9 Mars 1949 du Général de Division Cdt Sup. des Troupes de Madagascar et Dépendances.

DEMANDE

REPONSE

Demande d'homologation de l'insigne de la Compagnie BOURSON - Ile de la Réunion

Insigne approuvé.

N° d'Homologation.

H. 735

Ce numéro précédé de la lettre H. sera obligatoirement reproduit au dos de l'insigne. Dès que l'insigne sera sorti de fabrication il en sera adressé 2 exemplaires au Service Historique pour les collections.

Secrétaire Général de Division, Cdt. Sup. des Troupes de Madagascar et Dépendances.

P. le Secrétaire d'Etat aux Forces Armées (Guerre) et par délégation Pour le Général de C.A. REVERS Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées (Guerre) Le Général JACQUOT S/Chief d'Etat-Major de l'Armée de Terre

des Insignes de Gradations				73	
Observations	Lettre ou Service	D. M.		Formations	N ^{os}
		Date	N ^o		
		11.5.49	750	2 ^e C ^{ie} Saharienne de transport	730
		18.5.49	809	485 ^e G A A	731
		17.5.	795	12 ^e Dragons	732
Approuvé Reçu = 2		27.6.	994	Base Militaire de Casablanca	733
		27.6.	992	G.M.S. 609	734
				Compagnie de Bourbon <i>Compagnie de garnison de Tananarive</i>	735
		27.6.	995	Centre Instruction Technique des Transmissions de Thu-Jeu-Mot	736
		27.6.	993	Escadron de Jeeps Blindées de Madagascar	737
Approuvé Reçu = 2		4.7.	1018	Ecole de Transmissions de Montargis	738
				4 ^e B.C.C.I.	Reçu: 2 739

COMMANDEMENT SUPERIEUR
DES FORCES TERRESTRES DE
MADAGASCAR & DEPENDANCES

H 735

56

H 735

I N S I G N E D E

LA COMPAGNIE B O U R B O N

a) Historique et composition de l'insigne :

L'insigne représente le coin supérieur droit de l'écusson de la Réunion : une caravelle sur champ d'azur et de gueules. En second plan l'Ancre de Marine.

b) Autorité ayant donné l'autorisation de mise en fabrication :

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Forces Armées (Guerre) Homologation sous n° H.735 du 12 juillet 1949

c) Date de la première mise en fabrication :

Octobre 1949

d) Fabricant :

DRAGO - 43 Rue Olivier METRA - Paris XX°

e) Prix unitaire :

210 francs métr.

DÉFENSE NATIONALE
Bureau d'Etudes
et d'Homologation
de la
Armée Militaire
Entré le 5 JUIL 1951

+

+

+

73

Plaquette de présentation du 53^e BCS



53^e Bataillon de Commandement et des Services



ST-DENIS-DE-LA-REUNION



HISTORIQUE

Du 53^e Bataillon de Commandement et des Services

Le 1er octobre 1962 est créé à Saint-Denis le Bataillon de Commandement et des Services n° 31, qui comprend une compagnie de Garnison et de Transit, et une Compagnie de Combat. Le 1er janvier 1965, ce Bataillon devient par changement d'appellation «15^e Bataillon d'Infanterie de Marine». Il reçoit le 3 mars 1973 la garde du drapeau du 53^e Régiment d'Infanterie de Marine.

En 1973, le redéploiement des Forces Françaises de l'Océan Indien entraîne un nouveau changement d'organisation. Le BIMA perd sa compagnie de combat, mais reçoit de forts éléments de l'intendance, du Matériel et Bâtiment, du Service de Santé, Génie, etc.. Il devient alors le 1er août 1973, le 15^e Bataillon de Commandement et des Services et conserve la garde de l'emblème du 53^e RIMA.

Le 1er juillet 1979, il devient le 53^e Bataillon de Commandement et des Services.

Fête Nationale, et l'au revoir au 53° BCS



Comme chaque année, les forces aériennes, maritimes, terrestres et la gendarmerie étaient présentes dans de nombreuses communes de l'île, mais la cérémonie qui a eu lieu à Saint-Denis revêtait un caractère particulier puisqu'à l'occasion de la fête nationale avait lieu au cours de la même manifestation la dissolution du 53° BCS.

En présence des plus hautes autorités civiles et militaires du département et après le traditionnel passage des troupes en revue par le Général GAUBERT, COMSUP des FAZSOI, il y eut un moment émouvant, particulièrement pour tous ceux qui avaient servi au sein du " 53 " : le dra-

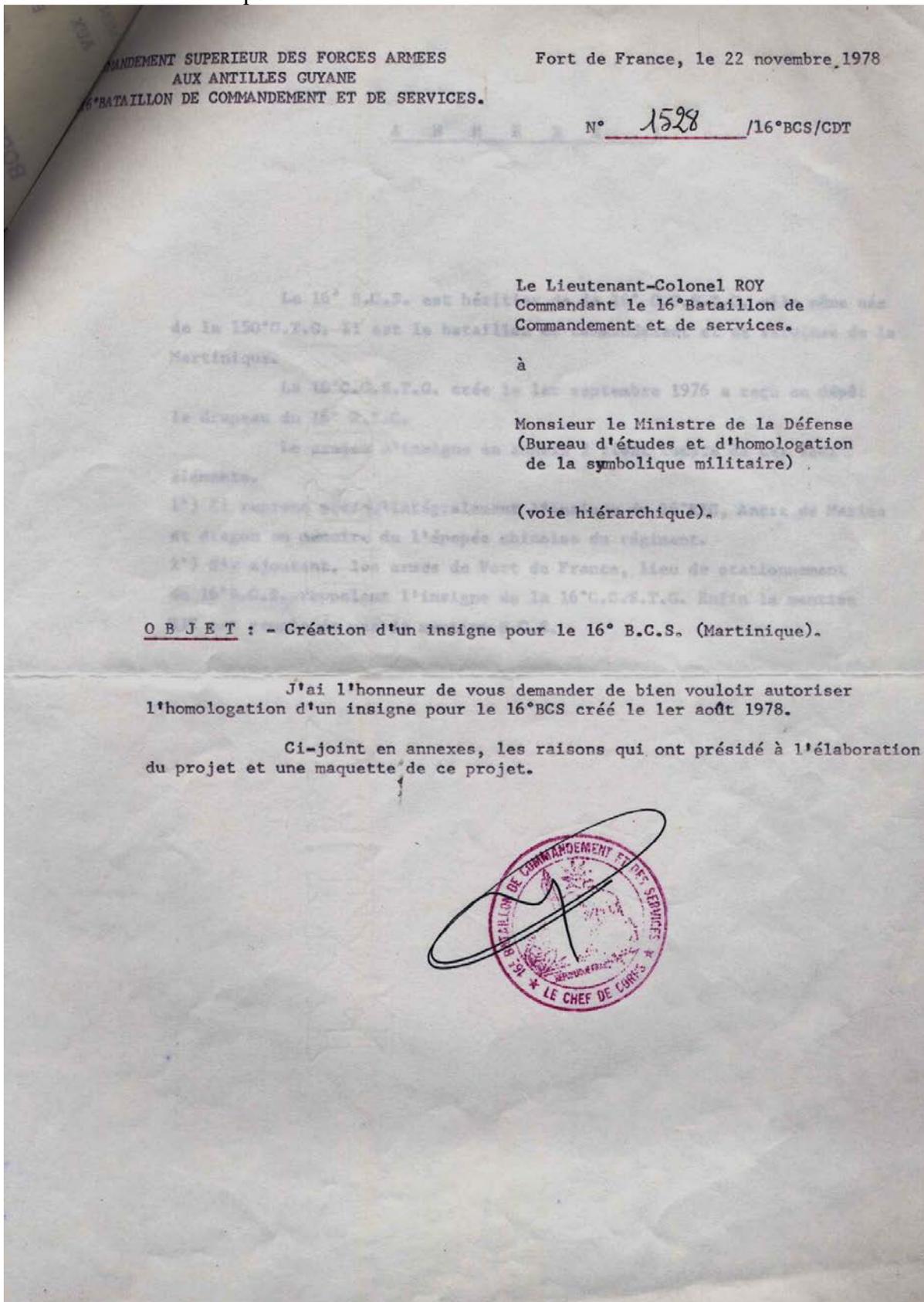
peau du Bataillon était roulé, signe de sa disparition définitive. Le défilé des troupes à pied ouvert par un survol du Barachois par les Transall de l'ETOM 50 fut suivi d'un défilé motorisé imposant.

Pour beaucoup de réunionnais, cette cérémonie n'a pas eu la même saveur que les autres années car la dissolution du Bataillon de Bourbon les a rendus quelque peu orphelins. Nombreuses sont les unités qui ont été dissoutes au cours de cette dernière décennie mais la réorganisation des Armées n'épargne personne : notre armée de conscription a vécu et c'est au tour d'une armée professionnelle de prendre le relais.



Annexe 7 : Scans de pièces du dossier d'homologation de l'insigne du 16° BCS – G 2675

Demande du chef de corps



A N N E X E 1

Le 16° B.C.S. est héritier de la 16° C.C.S.T.G. elle même née de la 150° C.T.G. Il est le bataillon de commandement et de services de la Martinique.

La 16° C.C.S.T.G. crée le 1er septembre 1976 a reçu en dépôt le drapeau du 16° R.I.C.

Le projet d'insigne en annexe 2 tient compte de ces deux éléments.

- 1°) Il reprend presque intégralement l'insigne du 16° RIC, Ancre de Marine et dragon en mémoire de l'épopée chinoise du régiment.
- 2°) S'y ajoutent, les armes de Fort de France, lieu de stationnement du 16° B.C.S., rappelant l'insigne de la 16° C.C.S.T.G. Enfin la mention RIC est remplacée par la mention B.C.S.

Auversae 2

Echelle 4

30 JAN. 1979

/DES/CHAT/GR/SYMB

Poste : 35

OBJET / Homologation

REFERENCE : Décision n° 1
S.O.E.N. n° 6

DESCRIPTION HERALDIQUE

MINISTRIELLE

- Approuvé de la
d'après les
signifiés
sur la base
- sur la base
- sur la base
- sur la base

est homologué
- sur la base
- sur la base
- sur la base
- sur la base

DE LA DEFENSE
DE PAR DELEGATION
DE DIVISION FOREST
RIQUE DE L'ARMEE DE TERRE



← insigne de l'ancien 16^e Ric

Décision d'homologation

LA/CL

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE LA DEFENSE

ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE

SERVICE HISTORIQUE

94300 CHATEAU DE VINCENNES
ou 75997 PARIS ARMEES

Tél : 374.11.55- Poste : 59

VINCENNES, le

30 JAN. 1979

N° / /DEF/EMAT/SH/SYMB

Clt : 36

LE MINISTRE DE LA DEFENSE

à

Monsieur le Lieutenant-Colonel
Commandant le 16° Bataillon de Commandement et de Services
97200 FORT DE FRANCE

O B J E T / Homologation d'insigne pour **le 16° B.C.S. (Martinique)**

REFERENCE : Décision n° 10620/MA/CC du 5/4/1961.
B.O.E.M. n° 685

DESCRIPTION HERALDIQUE

DECISION MINISTERIELLE

- Ancre de la Coloniale d'or chargée
d'un dragon d'argent langué de gueules
empiétant les bras, la queue tortillée
sur la trabe.

Inscriptions d'azur

- sur la tige en chef nombre 16
- sur la trabe capitales B C S

^Brochant sur le diamant écusson aux
armes de Fort de France.

L'insigne présenté est homologué sous le
numéro : G . 2675
Ce numéro sera obligatoirement reproduit au
dos de l'insigne.
Dès que l'insigne sortira de fabrication,
trois exemplaires seront adressés au Ministre
de la Défense sous le présent timbre :

SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMEE DE TERRE
CHATEAU DE VINCENNES
94300 VINCENNES

LE MINISTRE DE LA DEFENSE
POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION
LE GENERAL DE DIVISION PORRET
CHIEF DU SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMEE DE TERRE

Annexe 8 : Scans de pièces du dossier d'homologation de l'insigne de l'insigne du BCS N° 30 – G 1971

Demande du Chef de corps

ZONE D'OUTRE-MER N° 3
GROUPEMENT N° 2
BATAILLON DE COMMANDEMENT ET
DES SERVICES N° 30
N° 312 / BCS.

A DIEGO-SUAREZ, Le 17 Mai 1963.

Le Chef de Bataillon DE ROUVROY DE SAINT SIMON, Louis
Commandant le Bataillon de Commandement et des
Services n° 30 - DIEGO-SUAREZ -

A

Monsieur le Ministre des Armées (Bureau d'études et
d'homologation de la Symbolique Militaire) à PARIS -
(Voie Hiérarchique).

O B J E T: Demande d'homologation de l'insigne de Corps du
Bataillon de Commandement et des Services n°30.

REFERENCE: Instruction sur la réglementation concernant les
marques Symboliques Militaires n° 849/S4 mb du
26 Mai 1953. BOPP 3° Trimestre. Page 2370.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir
donner votre accord pour l'homologation de l'insigne de Corps
du Bataillon de Commandement et des Services n° 30, stationné
à Diégo-Suarez en Zone d'Outre-Mer n°3.

Je joins a cette demande une notice sur les raisons
qui m'ont conduit à élaborer le projet joint et un dessin de
l'insigne proposé.

Eventuellement, si pour des raisons techniques ou
de réglementation, ce projet présenté demandait certaines modi-
fications indispensables, je m'en remets au bureau de la Symbo-
lique pour les faire en mon nom sans autre avis.

Je précise cependant que le projet présenté a fait
l'objet d'un référendum de tous les militaires du Corps qui
l'ont choisi parmi cinq projets.

Couleurs :

Ancre.....	OR.
Marsouin.....	NOIR, Ventre BLANC.
Madagascar.....	ROUGE.
Roue dentée.....	BLANC.
Canons.....	BRONZE ou NOIR.
Plaquettes Centrale portant "B.C.S. 30" ...	BLANC.
	Lettres. NOIRES.
Foudres.....	DOREES.
Etoiles.....	BLANCHES

DESTINATAIRES-
Colonel Cdt 1'Artillerie
ZOM.3 et le GR.2 (3ex)
Archives. (2 ex)
Armo.

GROUPEMENT N° 2
ETA
ARRIVÉE 21/11/63
N° 5034 B2
BUREAU



DIEGO-SUAREZ, Le 17 Mai 1963.

ZONE D'OUTRE-MER N° 3

GROUPEMENT N° 2

BATAILLON DE COMMANDEMENT ET
DES SERVICES N° 30

N° _____/BCS.

Notice succincte sur les raisons historiques, traditionnelles techniques ou tactiques qui ont motivé le choix de l'insigne de Corps demandé par le Bataillon de Commandement et des Services n° 30.

--oO&Oo--

Le Bataillon de Commandement et des Services n°30, stationné à Diégo-Suarez à Madagascar, a été formé le 1^{er} Janvier 1963 et fait partie de la Base Stratégique de Diégo-Suarez.

Il se compose de :

- 1 Etat-Major
- 1 Compagnie d'Infanterie de Marine : la 131^o Compagnie de Transit et de Garnison.
- Le 31^o Peloton de Transport d'Artillerie de Marine.
- 1 Peloton de Transmission : le 31^o Peloton Mobile de Transmission des Troupes de Marine.

En conséquence : Les attributs suivant figurent sur l'insigne :

- Le Marsoûn pour l'Infanterie de Marine.
- Les canons pour l'Artillerie de Marine.
- La roue dentée pour le Peloton de Transport.
- L'Ancre pour les Troupes de Marine.
- Les Foudres pour les Transmissions.
- La carte de Madagascar pour le lieu de stationnement.
- L'Etoile pour marquer l'emplacement de la base dans l'Ile.

Le Corps ne voit pas d'inconvénient à ce que cet insigne soit modifié, si pour des raisons réglementaires ou techniques le modèle proposé ne pouvait convenir tel qu'il est. Il s'en remet pour cela au Bureau de la Symbolique.

Le Chef de Bataillon DE ROUVROY DE
SAINT SIMON, Commandant le Bataillon
de Commandement et des Services n°30.

ATTINATAIRES-

Lonel Cdt l'Artillerie en
M.3 et le GR.2 (3ex)
chives (2ex)
rono.



Paris, le 17 JUIN 1963

Joubert

MINISTÈRE DES ARMÉES

DIRECTION DES TROUPES DE MARINE

SECTION
D'ÉTUDES ET D'INFORMATION

Caserne Clignancourt
Boulevard Ney - PARIS-18°

Tél. { ORNano 59-49
MONTmartre 77-05

BORDEREAU D'ENVOI

Monsieur le Général Chef du Service
Historique de l'Armée - Section "Symbolique"
Château de VINCENNES (Seine)

N° 15 23 96 TDM/SEI

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Demande d'homologation d'insigne formulée par le Chef de Bataillon Cdt le Bataillon de Commandement et des Services n° 30, en date du 17 mai 1963.	1	<p>" TRANSMIS " <u>pour décision</u></p> <p>Le B.C.S. n° 30 est un corps interarmes et l'auteur de l'insigne a voulu représenter chacune de ses unités.</p> <p>Cependant le trop grand nombre de symboles nuit à son équilibre artistique et à son esthétique.</p> <p>En outre, l'extrémité inférieure du câble doit se trouver à la partie gauche de l'ancre.</p>
Notice succincte concernant la demande d'homologation.	1	
Projet d'insigne.	1	
Transmission n° 368/PIC, en date du 5 juin 1963, du Général Délégué pour la Défense de la Zone d'Outre-Mer n° 3.	1	
6003 DÉFENSE NATIONALE Bureau d'Etudes et d'Homologation de la Symbole Militaire		
MINISTÈRE DES ARMÉES E. M. A. T. Service Historique Entré le 18 JUIN 1963 N° Remis à		Pour le Colonel GRIFFET, Chef de la S.E.I.T.D.M., absent, Le Lieutenant-Colonel LE CORRE, chargé de l'expédition des affaires courantes :



Fiche d'homologation

Bataillon de Commandement et des Services N° 30 à
Diego Suarez

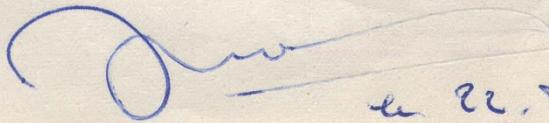
Arme coloniale d'or
brochant sur une rose
dentée et 2 canons en
sautoir du même.
Au centre de la Malabar
à l'empire sur fond d'azur
clair, en flanc sinistre
un bouclier de sable et d'or
blanc, sur la trèche de l'anneau
étoile surmontée d'or
un bouclier de forbes d'or, sur
le canton dextre de la rose et
signe BCS Jo.



1724

DÉFENSE NATIONALE
Bureau d'Etudes
et d'Homologation
de la Symbolique Militaire
Homologué sous le N°
6. 1971.

Vent. du Grandpère


le 22.8.63

Décision d'homologation

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AL
MINISTERE DES ARMEES
ETAT-MAJOR DE L'ARMEE
Service Historique

N° EMAT/SH/SYMB/

LE MINISTRE DES ARMEES

PARIS, le 26 AOUT 1963
Vincennes

à

Monsieur le Chef de Bataillon
Commandant le Bataillon de Commandement
et des Services N° 30 - DIEGO-SUAREZ
S/C de Monsieur le Colonel Chef de la
SEITDM - Caserne Clignancourt
PARIS

O B J E T : Homologation d'un insigne militaire.

Références : D.M. n° 1711 du 17 janvier 1951.
Formulaire n° 1531 du 15 mars 1951.

UNITE AYANT PRESENTE
UNE DEMANDE D'HOMOLOGATION

DECISION MINISTERIELLE

BATAILLON DE COMMANDEMENT
ET DES
SERVICES N° 30 à DIEGO-SUAREZ

Ancre coloniale d'or
brochant sur une roue dentée
et deux canons en sautoir
du même. - Au centre, Ile
de MADAGASCAR de pourpre
sur fond d'azur clair, en
blanc senestre marsouin de
sable et d'émail blanc, sur
la trabe de l'ancre, étoile
aussi d'émail blanc, rayon-
nant de foudres d'or, sur
le canton dextre de la
roue les signes: B.C.S.30

L'insigne présenté est homologué sous le n° 1971

Ce n° précédé de la lettre sera obligatoire-
ment reproduit au dos de l'insigne.

Dès que l'insigne sortira de fabrication trois
exemplaires seront adressés au Ministère des Armées
sous le timbre :

SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMEE
SECTION DE LA SYMBOLIQUE MILITAIRE

*Reçu insignes reçues
le 2 juin 1964*

LE MINISTRE DES ARMEES

Pour le Ministre des Armées
et par délégation

Le Général d'Armée LE PULCH
Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre
P.O. le Général C.D.R. de COSSE-BRISSAC
Chef du Service Historique de l'Armée.

Le Colonel FERRY, Chef d'Etat-Major,

Ferry

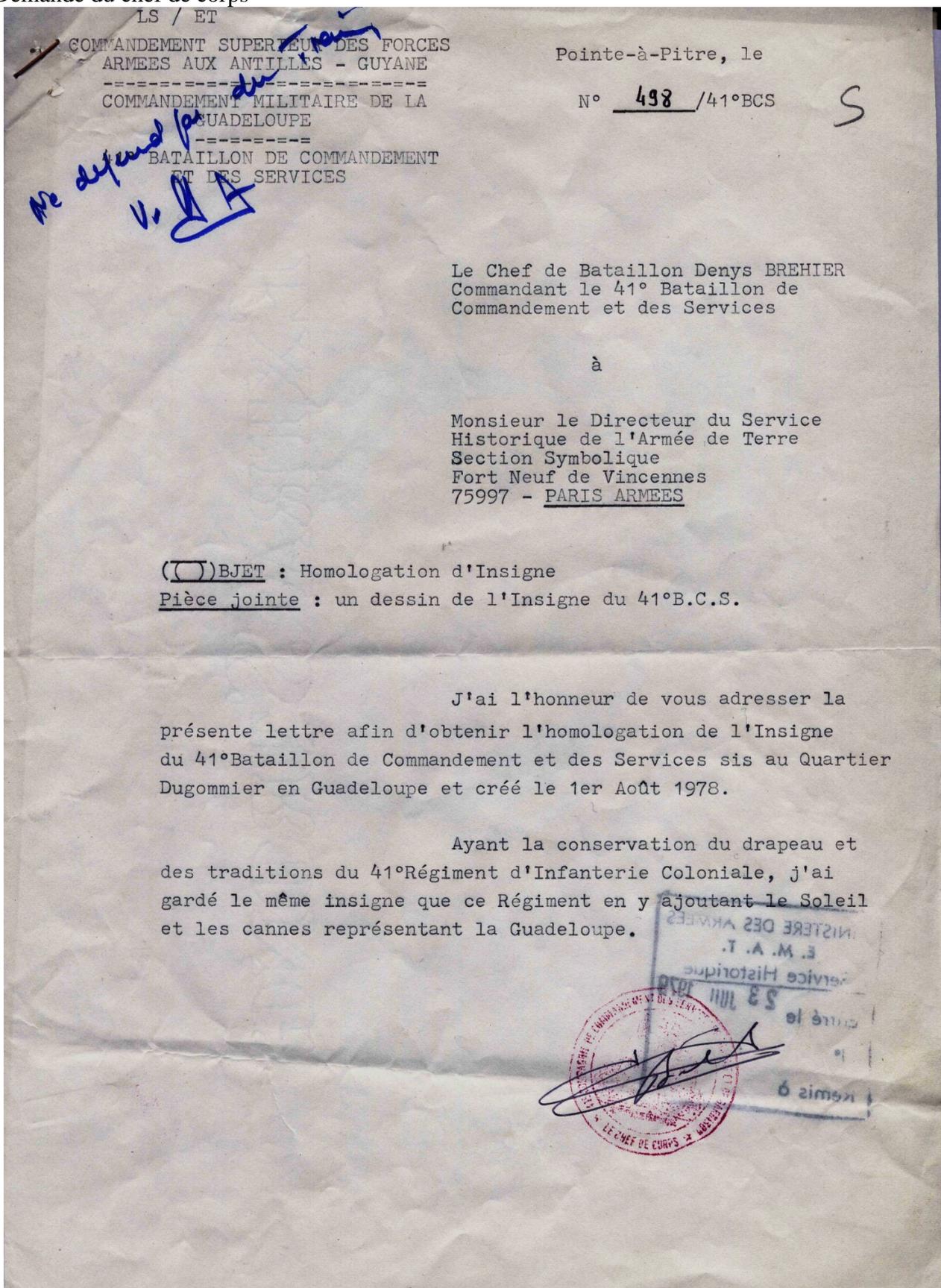
DESTINATAIRES :

- Unité.
- (pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)

R.1185

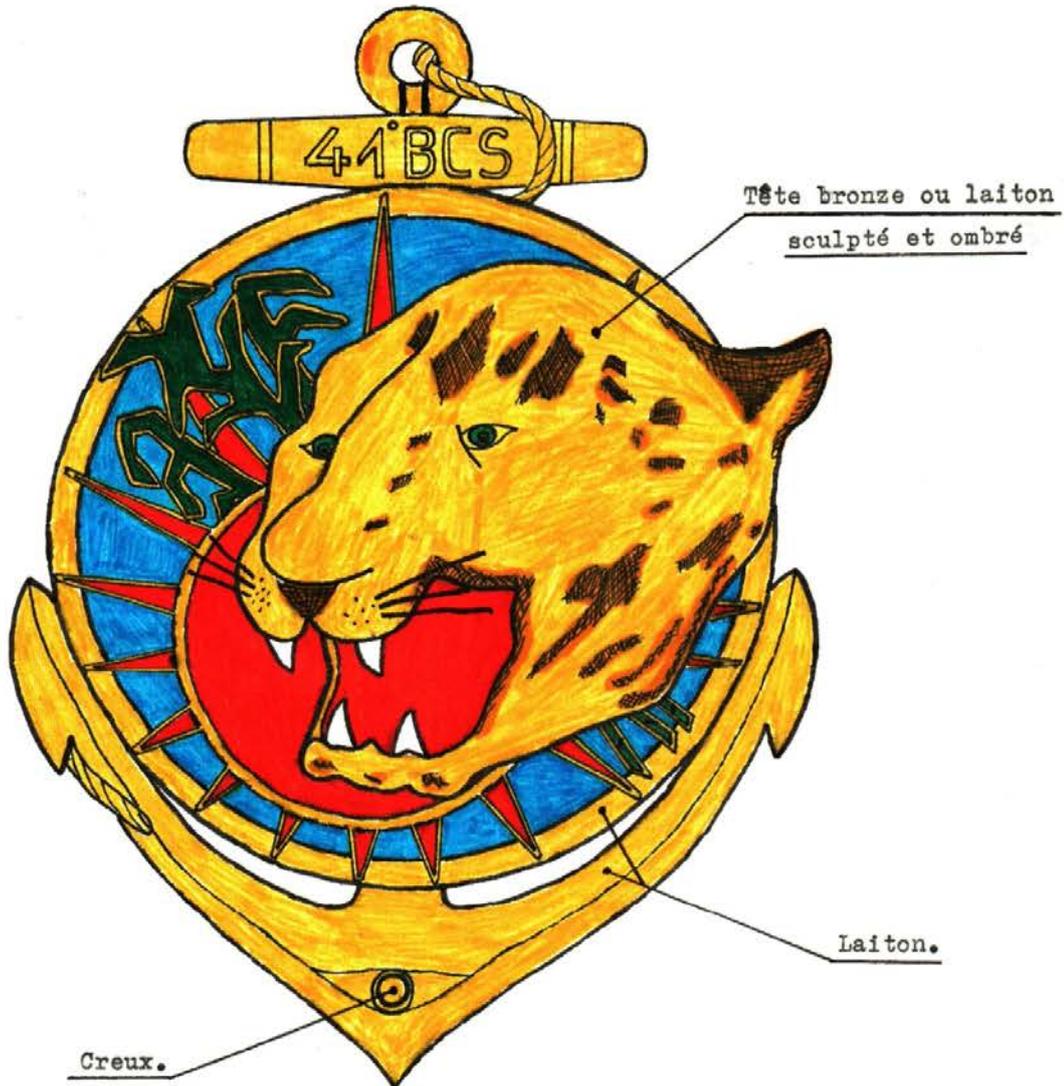
Annexe 9 : Scans de pièces du dossier d'homologation de l'insigne du 41° BCS – G 2719

Demande du chef de corps



INSIGNE PRÉSENTÉ POUR HOMOLOGUATION

ème
(41 B.C.S.)



Tête bronze moulée plaquée collée sur le cercle émaillé, intérieur de la gueule et dents émaillées à la goutte. Truffe et yeux au mieux pour ne pas obtenir un chat aveugle. Par exemple yeux verts émaillés à la goutte, de même pour les dents.

Décision d'homologation

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE LA DEFENSE

VINCENNES, le 24 JUL. 1979

ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE

N° /DEF/EMAT/SH/SYMB.

SERVICE HISTORIQUE

94300 CHATEAU DE VINCENNES
ou 75997 PARIS-ARMEES

Clf : 36

Tél. 374.11.55 - Poste ~~359~~ 3459

LE MINISTRE DE LA DEFENSE

à

Monsieur le Chef de Bataillon
Commandant le 41° Bataillon de
Commandement et des Services
97110 POINTE-A-PITRE

O B J E T: Homologation d'insigne pour le 41° Bataillon de Commandement et des Services.

REFERENCE: Décision n° 10620/MA/CC du 5/4/1961.
B.O.E.M. N° 685.

DESCRIPTION HERALDIQUE	DECISION MINISTERIELLE
<p>- Rondache d'azur à un soleil rayonnant de gueules. Brochant à senestre tête arrachée de chat d'or animée de sinople et dentée d'émail blanc. Brochant à dextre cannes de sinople.</p>	<p>L'insigne présenté est homologué sous le numéro : G.2719 Ce numéro sera obligatoirement reproduit au dos de l'insigne. Dès que l'insigne sortira de fabrication, trois exemplaires seront adressés au Ministre de la Défense sous le présent timbre : SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMEE DE TERRE CHATEAU DE VINCENNES 94300 VINCENNES LE MINISTRE DE LA DEFENSE POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION LE GENERAL DE DIVISION PORRET CHEF DU SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMEE DE TERRE</p> <p style="text-align: right;">Le Colonel DELMAS des Affaires Courantes</p> 

Annexe 10 : Scans de pièces du dossier d'homologation de l'insigne du 502^e BCSP – G 2472

Demande du Chef de corps

JV/DO

MINISTÈRE DE LA DEFENSE

INSPECTION DU TRAIN
3, AVENUE OCTAVE-GREARD
PARIS VII^e
—
TÉL. 555-92-30
POSTE 33 375

MINISTÈRE DES ARMÉES
E. M. A. T.
Service Historique

Entré le **5 AVR. 1976**
N°
Remis à

ADRESSE POSTALE
14, RUE SAINT-DOMINIQUE
75997 PARIS ARMÉES

A PARIS LE **2 AVR 1976**
N° **198** DEF/IT/EM

Le Général de Division LALLART
Inspecteur du Train
à
Monsieur le Général
Directeur du Service Historique de l'Armée
(Section Symbolique Militaire)

MINISTÈRE DES ARMÉES
E. M. A. T.
Service Historique

Entré le **5 AVR. 1976**
N°
Remis à

O B J E T : Homologation d'un projet d'insigne.

J'ai l'honneur de vous adresser aux fins d'homologation un projet d'insigne établi en accord avec le Chef de Corps du 502^e Bataillon de Commandement et de Soutien du Pacifique, accompagné d'une notice explicative.

Le 502^e Bataillon de Commandement et de Soutien a été créé le 1^{er} août 1975. Appartenant à l'Arme du Train il a recueilli les traditions du 502^e Groupement de Transport dissous le 31 juillet 1975 et du 502^e Groupe de Transport dissous le 15 juillet 1963.

La description de l'insigne figurant en annexe n'a qu'une valeur indicative en attendant la définition héraldique précise qui sera formulée par vos services et dont j'aimerais avoir communication.

P.O. Le Colonel POTY
Officier Supérieur Adjoint
et Chef d'Etat-Major

INSPECTION DU TRAIN
Le Chef
d'Etat-Major

Pièce jointe :
- 1 notice avec projet d'insigne.

8 AVRIL 1976

NOTICE DESCRIPTIVE DE L'INSIGNE
DU 502e BATAILLON DE COMMANDEMENT ET DE
SOUTIEN DU PACIFIQUE

--



Dans une roue dentée argent à 12 dents (symbole de l'Arme du Train) marquée de l'inscription "502e B.C.S.P. - PACIFIQUE" est inscrite sur fond azur l'île de TAHITI sinople symbolisant le terrain principal d'activité du Bataillon avec à senestre une fleur de tiaré argent.

Une hirondelle sable et blanc couvrant l'île et passant au naturel rappelle l'insigne du 502e Groupe de Transport dont le Corps a recueilli les traditions.

En chef les trois anneaux argentés et le noyau gueule de l'atome caractérise la vocation du Corps formation de soutien du Centre d'Expérimentation du Pacifique.

Le Général d'Armée LAGASSE
Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre
F3, Le Général de Corps d'Armée BUISSE
Directeur du Service Historique

Signé : LAGASSE

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>MINISTERE DE LA DEFENSE ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE SERVICE HISTORIQUE 94300 CHATEAU DE VINCENNES ou 75997 PARIS ARMEES Tél. 343-70-61 poste: 59</p>	<p style="text-align: right;">DE/YS.</p> <p>VINCENNES, le</p> <p style="text-align: center;">N° _____ /DEF/EMAT/SH/SYMB. Clt= 36</p> <p style="text-align: center;">LE MINISTRE DE LA DEFENSE</p> <p style="text-align: center;">à</p> <p style="text-align: center;">Monsieur le Général de Division Inspecteur du Train 3 avenue Octave Gréard - PARIS-(VIIe)</p>
<p>O B J E T: Homologation de l'insigne pour l'insigne du 502e Btn. de Commandement et de Soutien du Pacifique.</p> <p>REFERENCE: B.O.E.M. N° 672.</p>	
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION HERALDIQUE</p>	<p style="text-align: center;">DECISION MINISTERIELLE</p>
<p>- Roue crénelée d'argent ouverte d'azur à une fle de Tahiti de sinople et fleur de tiaré argent. Brochant en abîme hirondelle passant au naturel. En chef symbole du Centre d'Expérimentations du Pacifique.</p> <p><u>Inscriptions en lettres de sable.</u> En chef sur la roue crénelée: 502e BCSP En pointe sur la roue crénelée: PACIFIQUE</p>	<p>L'insigne présenté est homologué sous le numéro:</p> <p style="text-align: center; font-size: 2em; color: red;">G. 2472</p> <p>Ce numéro sera obligatoirement reproduit au dos de l'insigne. Dès que l'insigne sortira de fabrication trois exemplaires seront adressés au Ministre de la Défense sous le présent timbre:</p> <p style="text-align: center;">SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMEE Château de VINCENNES 94300 VINCENNES</p> <p style="text-align: center; padding-top: 20px;">Pour le Ministre de la Défense et par délégation Le Général d'Armée LAGARDE Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre PO. le Général de Corps d'Armée GUINARD Directeur du Service Historique</p> <p style="text-align: right; color: blue; font-family: cursive; font-size: 1.5em; margin-top: 20px;">L. Guinard</p>

G. 2472

4 8 AVRIL 1976

002474

HOMOLOGATION DE L'INSIGNE DU 502^{ème} BATAILLON DE COMMANDEMENT
ET DE SOUTIEN DU PACIFIQUE

- Roue crénelée d'argent ouverte d'azur à une file de Tahiti de sinople et fleur de tiaré argent.

Brochant en abîme hirondelle passant au naturel. En chef symbole du Centre d'Expérimentations du Pacifique.

Inscriptions en lettres de sable.

- En chef sur la roue crénelée: 502e B C S P.
- En pointe sur la roue crénelée: PACIFIQUE.

Annexe 11 : Scans de pièces du dossier d'homologation de l'insigne du 502° BCSP – G 2666

Demande du Chef de corps

P.F. 91 406, le 06 Septembre 1978

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES ARMÉES
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
ET
CENTRE D'EXPERIMENTATIONS
DU PACIFIQUE
502 EME BATAILLON DE COMMANDEMENT
ET DE SOUTIEN DU PACIFIQUE
-----*-*------
N° 1342 / 502° BCSP/SEC.

Le Lieutenant-Colonel RICHARD
Commandant le 502 ème Bataillon de Commandement
et de Soutien du Pacifique

à

Monsieur le Général de Corps d'Armée
Inspecteur des Forces Extérieures
et des Troupes de Marine -
(Voie Hiérarchique)

O B J E T : Nouvel insigne du 502° Bataillon de Commandement et de Soutien du
Pacifique -

PIECE JOINTE : Deux photographies -

J'ai l'honneur de vous adresser ci joint pour
avis avant homologation le projet du nouvel insigne du 502° Bataillon
de Commandement et de Soutien du Pacifique.

Ce projet présente les modifications suivantes
par rapport au précédent

- L'Ancre d'or symbolise l'appartenance de l'unité aux troupes
de marine,
- La cuirasse, emblème du Génie, témoigne de l'appartenance au
Corps de la Compagnie de Soutien de HAO.

S'agissant de symbolique militaire, le Bataillon
de Commandement et de Soutien du Pacifique serait particulièrement fier
de se voir confier la garde d'un emblème de Régiment des Troupes de
Marine. La marque de confiance qui lui serait ainsi accordée aurait les
plus heureux effets sur le moral des personnels et représenterait un
important facteur de cohésion pour le Corps.

BATAILLON DE COMMANDEMENT ET DE SOUTIEN
DU PACIFIQUE
719 - LE CHEF DE CORPS



S.P. 91300, 1e

15. SEP. 1978

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES
FORCES ARMEES DE LA POLYNESIE
FRANCAISE
ET CENTRE D'EXPERIMENTATION DU
PACIFIQUE

ADJOINT TERRE

N° 57 ADJ/TERRE

Le Contre-Amiral LEENHARDT
Commandant Supérieur des Forces Armées
de la Polynésie Française et
Commandant le Centre d'Expérimentations
du Pacifique

à

Monsieur le Général de Corps d'Armée
Directeur des Centres d'Expérimentations
Nucléaires

O B J E T : Nouvel insigne du 502^e Bataillon de commandement et de soutien
du Pacifique.

REFERENCE : D.M. 19200 DEF/EMAT/MO/CD du 4 avril 1977.

P. JOINTE : Lettre N° 1342 502^e BCSP/SEC du 6 septembre 1978 (avec deux projets d'insigne).

Handwritten initials

Le 502^e B.C.S.P. étant maintenant pris en compte par les Troupes
de Marine, à l'exclusion de son escadron de transport, alimenté par l'Arme
du Train, j'ai l'honneur de vous transmettre le projet du nouvel insigne de
cette formation.

Je souscris entièrement aux propositions du chef de corps à
ce sujet.

Par ailleurs, je souhaiterais vivement que satisfaction puisse
lui être donnée quant à la garde d'un drapeau ou d'un étendard des Troupes
de Marine.

COPIE A :

- 502^e B.C.S.P.

ARRIVÉE	
3.10.78	
ORh/AG	
CI	046

Handwritten signature

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

DIRECTION DES CENTRES
D'EXPÉRIMENTATIONS NUCLÉAIRES

78129 VILLACOUBLAY-AIR

Téléphone : 630 23-49

Poste : 590

Adresse Télégraphique :
DIRCENTEX - VILLA

Adresser la correspondance :
14, Rue Saint-Dominique
75007 PARIS ARMÉES

VILLACOUBLAY, le

20 OCT. 1978

N° 2496 /DIR. C.E.N./ ORG/AG.

Cl. 046

Le Général de Corps d'Armée DUBOST
Directeur des Centres d'Expérimentations Nucléaires
à

Monsieur le Général de Corps d'Armée
Inspecteur des Forces Extérieures
Inspecteur des Troupes de Marine

--o0o--

- O B J E T : Nouvel insigne du 502° Bataillon de Commandement et de Soutien du Pacifique.
- REFERENCE : Lettre n° 1.342/502°BCSP/SEC du 6 Septembre 1978 (avec 1 projet d'insigne), transmise sous n° 57/CEP/ADJ/TERRE du 15 Septembre 1978.
- P.JOINTES : - Lettre citée en référence.
- Une annexe.

Par lettre de référence, le Lieutenant-Colonel Commandant le 502° Bataillon de Commandement et de Soutien du Pacifique, d'une part, demande que la garde d'un emblème de Régiment des Troupes de Marine soit confiée à son bataillon et d'autre part, propose un nouvel insigne pour ce corps.

J'ai l'honneur de vous retransmettre cette double proposition, qui reçoit mon accord de principe.

En ce qui concerne le projet d'insigne, il me semble cependant que la symbolique proposée n'est pas représentative de la part relative des différentes armes et services au sein de ce corps. Cette participation fait l'objet de l'annexe ci-jointe.

COPIE à (spj) :

- C.E.P.-PAPEETE
(2 ex. dont 1 pour 502° BCSP)



20 OCT. 1978

COMPOSITION DU 502^{ème} BATAILLON DE COMMANDEMENT ET
 =====
 SERVICE DU PACIFIQUE
 =====

-\$-

EFFECTIFS RESSORTISSANT
 AU CENTRE D'EXPERIMENTATIONS DU PACIFIQUE

---\$---

- TROUPES DE MARINE	172
- TRAIN	63
- GENIE	192
- MATERIEL	38
- SANTE	42
- ESSENCES	36
- POSTES	5
- INTENDANCE	99
- ARTILLERIE	9
- CADRE SPECIAL	2
- AUMONERIE	1
- VETERINAIRE	3
- TTA	1
- PFAEM	3

<u>T O T A L</u>	666

Anne

compt

non vérifé

---\$---

EFFECTIFS RESSORTISSANT
 AUX FORCES DE SOUVERAINETE

-\$-

- POSTES	21
- SANTE	61
- AUMONERIE	2
- ACTION SOCIALE	1
- SECURITE MILITAIRE	6
- JUSTICE MILITAIRE	-

<u>T O T A L</u>	91

INSPECTION
DES
TROUPES DE MARINE

PARIS, le 07 NOV. 1978

N° 445 /ITDM/EM

8 NOV 1978

ARRIVEE B. EMPLOI

1415^{h20}

01	02	04	05	10
TAP	AA	CEO	EE	TRS
20	40	31	30	36
21	41	33	32	38
22	42	35	34	
23	43	37	07	
24	44	39		
25	45			

DOC SDC

Déclassé :

Le Général de Corps d'Armée M. DUVAL
Inspecteur des Troupes de Marine

à

Monsieur le Général d'Armée
Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre
Bureau Emploi

O B J E T : - Nouvel insigne du 502° Bataillon de Commandement et de Soutien du Pacifique.
- Demande d'un drapeau ou étendard des T.D.M.

REFERENCES : - Lettre n° 1342/502BCSP/SEC du 06.09.1978
- Transmis n° 57/ADJ.TERRE du CEP du 15.09.1978
- Transmis n° 2496/DIR.CEN/ORG/AG du 20.10.1978.

P. JOINTES : - 3 lettres citées en référence
- Croquis en annexe.

Le 502° B.C.S.P. étant maintenant pris en compte par les Troupes de Marine à l'exclusion de son escadron de transport, j'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, pour homologation, le projet de nouvel insigne de cette formation.

Je souscris aux propositions du chef de corps concernant l'insigne.

En revanche, j'émet un avis défavorable à la demande du chef de corps de se voir confier la garde d'un drapeau ou étendard, la question ayant été tranchée il y a un an à l'occasion d'une demande analogue faite par le chef de corps du 9° R.C.S.

.../...

Pour souligner l'appartenance du 502° B.C.S.P. aux Troupes de Marine, son fanion pourrait être modifié comme l'a été celui du 425° B.P.C.S. (1) : inscriptions et franges dorées, nouvel insigne, ancre d'or au lieu de pique au sommet de la hampe. Ces caractères distinctifs avaient également été adoptés pour le 9° R.C.S. (2).



Copie à :

Monsieur le Général
Inspecteur du Train.

(1) N.E. 3265/DEF/EMAT/Emploi du 23.10.1978
(2) D.M. 2686/DEF/EMAT/SH/SYMB du 03.04.1978.

JV/DO

MINISTERE DE LA DEFENSE

INSPECTION DU TRAIN

3, AVENUE OCTAVE-GREARD

PARIS VII^e

TÉL. 555-92-30
POSTE 33 375

ADRESSE POSTALE

14, RUE SAINT-DOMINIQUE

75997 PARIS ARMÉES

A PARIS, LE 4 DEC 1978

N° 739 DEF/IT /EM

G 20472

Le Général de Division DESSENDRE
Inspecteur du Train

à

Monsieur le Général d'Armée
Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre
Bureau Emploi

O B J E T : Insigne et fanion du 502e B.C.S.P.

REFERENCE : B.E. n° 3569/DEF/EMAT/EMPLOI du 24 novembre 1978.

PIECE JOINTE : 1 dossier (en retour).

J'ai l'honneur de vous adresser en retour après étude, le dossier relatif aux nouveaux fanion et insigne du 502e B.C.S.P. que vous m'avez transmis pour avis par bordereau de référence.

Le corps vient d'être pris en compte par les troupes de marine et par conséquent il me semble logique de lui appliquer pour son emblème (fanion de bataillon) le même statut que celui adopté précédemment pour d'autres formations de soutien appartenant également aux troupes de marine (9e R.C.S., 425e B.P.C.S.). Je n'oppose donc aucune objection au fait que son fanion comporte l'ancre d'or, les inscriptions et franges dorées.

Le projet de nouvel insigne reçoit également mon accord puisque s'y trouvent représentées la roue dentée symbolisant la présence de l'escadron de transport du Train et l'hirondelle rappelant le 502e Groupe de Transport dont le corps a repris les traditions. Il me paraît en effet significatif de rappeler que le 502e B.C.S.P. reste dépositaire du capital historique propre au G.T. 502 matérialisé par les inscriptions "ITALIE 1943-1944" et "CONSTANCE 1945" figurant au fanion du bataillon.

Copie à :

- M. le Général de Corps d'Armée
Inspecteur des Troupes de Marine (S.P.J.)
- M. le Général de Division Chef
du S.H.A. de Terre (S.P.J.)



Décision d'homologation

<p style="text-align: center;">REPUBLICQUE FRANCAISE</p> <p>MINISTERE DE LA DEFENSE</p> <hr/> <p>ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE</p> <hr/> <p>SERVICE HISTORIQUE</p> <hr/> <p>94300 CHATEAU DE VINCENNES ou 75997 PARIS ARMEES</p> <hr/> <p>Tél : 374.11.55- Poste : 59</p>	<p style="text-align: right;">LA/CL</p> <p>VINCENNES, le 18 DEC. 1978</p> <p>N° / DEF/EMAT/SH/SYMB</p> <p>Clt : 36</p>
<p>LE MINISTRE DE LA DEFENSE</p> <p>à</p> <p>Monsieur le Lieutenant-Colonel Commandant le 502ème Bataillon de Commandement et de Soutien du Pacifique Secteur Postal 91.406</p>	
<p><u>O B J E T</u> / Homologation d'insigne pour le 502° B.C.S. du Pacifique.</p>	
<p><u>REFERENCE</u> : Décision n° 10620/MA/CC du 5/4/1961. B.O.E.M. n° 685</p>	
DESCRIPTION HERALDIQUE	DECISION MINISTERIELLE
<p>- Roue crénelée d'argent ouverte d'asur à une fle de Tahiti de sinople chargée en pointe d'une fleur de Tiare d'argent et en chef d'une cuirasse d'or. Brochant en abîme hirondelle passant au naturel tenant dans son bec le symbole du centre d'expérimentation du Pacifique. Supportant le tout ancre de la coloniale d'or. <u>Inscriptions en chef en lettres de sable, sur la roue crénelée</u></p> <p style="text-align: center;">502° B C S P</p>	<p>L'insigne présenté est homologué sous le numéro : G . 2666</p> <p>Ce numéro sera obligatoirement reproduit au dos de l'insigne.</p> <p>Dès que l'insigne sortira de fabrication, trois exemplaires seront adressés au Ministre de la Défense sous le présent timbre :</p> <p style="text-align: right;">SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMEE DE TERRE CHATEAU DE VINCENNES 94300 VINCENNES</p> <p style="text-align: center;">LE MINISTRE DE LA DEFENSE POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION LE GENERAL DE DIVISION PORRET CHEF DU SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMEE DE TERRE</p> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  </div>

Descriptif du SHAT

HOMOLOGATION D'INSIGNE POUR LE 502° BATAILLON DE COMMANDEMENT ET DE SOUTIEN
DU PACIFIQUE

774.11. INSIGNE HOMOLOGUE SOUS LE NUMERO : G. 2666

- Roue crénelée d'argent ouverte d'azur à une file de Tahiti de sinople chargée en pointe d'une fleur de tiare d'argent et en chef d'une cuirasse d'or.

Brochant en abîme hirondelle passant au naturel tenant dans son bec le symbole du centre d'expérimentation du Pacifique.

Supportant le tout, ancre de la Coloniale d'or.

Inscriptions en chef en lettres de sable, sur la roue crénelée :

502° B.C.S.P.

Annexe 12 : Scans de pièces du dossier d'homologation de l'insigne du 57° BCSP - G 2831

Avertissement : Bon nombre de scans qui vont suivre ont été fournis par un correspondant qui souhaite rester anonyme. Par ailleurs, il les tenait lui-même de la personne qui détient le « Dossier Drago » original. Des scans sont donc de qualité médiocre sans qu'il soit possible de les refaire.
« La plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a ! »

Lettre initiale du chef de Corps

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES ARMEES A S.P. 91.406, le 03 Décembre 19
DE LA POLYNESIE FRANCAISE
ET
CENTRE D'EXPERIMENTATIONS DU PACIFIQUE N° 5120 /57°BCSP/SEC.
57 ° BATAILLON DE COMMANDEMENT
ET DE SOUTIEN DU PACIFIQUE
-----o0\$0c-----
POSTE : 401 GRENADIER

Le Lieutenant-Colonel Jacques RICHARD
Commandant le 57° Bataillon de Commandement
et de Soutien du Pacifique

à

Monsieur le Général de Corps d'Armée
Inspecteur des forces extérieures
et des Troupes de Marine
(voie hiérarchique)

O B J E T : Nouvel insigne du 57° Bataillon de Commandement
et de Soutien du Pacifique.

P. J. : 1) 2 croquis
2) 1 photocopie de l'homologation de l'insigne du
502°B.C.S.P.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint pour
avis avant homologation le projet d'insigne du 57° Bataillon de
Commandement et de Soutien récemment créé par changement de
dénomination du 502°B.C.S.P..

De l'étude faite sur l'historique du 57° RIC
dont le bataillon est l'héritier des traditions, il ressort que
ce corps avait, à l'origine un insigne comportant une grappe de
raisin sur fond de feuille de vigne posée sur une ancre d'or
(sans doute faut-il rapprocher cette symbolique du lieu de créa-
tion du régiment en mars 1915 : la région de Bordeaux).

Il semble bien que ses successeurs, les
57 RICM et 57 RIAOM aient eu des insignes dont le dessin s'ins-
pirait de considérations géographiques : étoile sur corne
d'Afrique pour le 57° RIAOM à Djibouti.

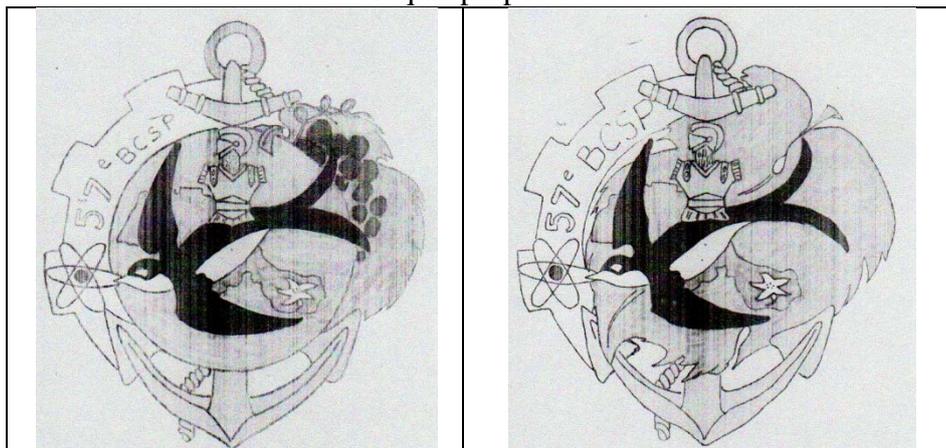
.....//.....

Je propose donc de conserver comme insigne celui du 502° B.C.S.P. auquel seraient apportées les modifications suivantes.

- 1/ suppression de la partie droite de la roue dentée pour rééquilibrer le dessin.
- 2/ rappel de l'insigne initial du 57° RIC (feuille de vigne et grappe).
- 3/ inscription 57° B.C.S.P.



Croquis proposés



Pour mémoire : insigne du 57° RIC qui ne figure pas au dossier



La photocopie de la décision d'homologation annoncée dans la lettre figure en annexe 11.

Lettre du Directeur du Centre d'Expérimentations du Pacifique à l'Inspecteur des Forces Extérieures et des Troupes de Marine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

VILLACOUBLAY, le 11 JAN. 1980

**DIRECTION DES CENTRES
D'EXPÉRIMENTATIONS NUCLÉAIRES**

78129 VILLACOUBLAY-AIR

N 0182 /DIR. C.E.N./ ORG/AG.
Cl. 046

Téléphone: 630 23-49
Poste: 590
Adresse Télégraphique:
DIRCENTEX-VILLA

Adresser la correspondance à:
14, Rue Saint-Dominique
75007 PARIS ARMÉES

Le Général de Division Aérienne FOUYER
Directeur des Centres d'Expérimentations Nucléaires

à

Monsieur le Général de Corps d'Armée
Inspecteur des Forces Extérieures
Inspecteur des Troupes de Marine

--oOo--

O B J E T : Insigne du 57° Bataillon de Commandement et de Soutien du Pacifique.

REFERENCE : Lettre n° 5.120/57°BCSP du 3.12.79 transmise par lettre n° 186/CEP/AT du 21 Décembre 1979.

P. JOINTES : Lettres citées en référence et leurs P.J.

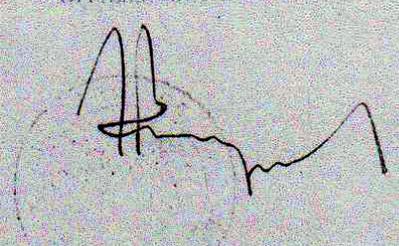
Le 502° B.C.S.P. ayant pris la dénomination de 57° B.C.S.P., il était nécessaire de faire apparaître ce changement sur l'insigne de l'unité.

A cette occasion, le Chef de Corps propose en outre une modification mineure à laquelle je souscris pleinement et qui est destinée à rappeler les traditions du régiment.

J'ai l'honneur de vous retransmettre le projet ainsi établi.

COLONEL POMMERET
OFFICIER SUPPLÉMENTAIRE

OPIE (spj) à :
E.P. (2 ex. dont 1 ← pour 57° BCSP).



INSPECTION
DES
TROUPES DE MARINE

PARIS, le 21 JAN 1980
N° 28 /ITDM/EM/

Le Général de Corps d'Armée M. DUVAL
Inspecteur des Troupes de Marine

à

Monsieur le Lieutenant Colonel
Commandant le 57ème B.C.S.P.

O B J E T : Nouvel insigne du 57ème B.C.S.P.

REFERENCE : N° 5120/57ème B.C.S.P./SEC.

Par lettre citée en référence vous me demandez mon avis sur un projet de nouvel insigne pour votre bataillon.

J'ai l'honneur de vous informer que l'adjonction d'une grappe de raisin sur l'ancien insigne du 502 ne me paraît pas opportune. La grappe de raisin dans le pacifique est tout à fait inusitée et sur le plan esthétique l'insigne n'y gagne rien.

Mon sentiment est qu'il serait préférable de conserver l'ancien insigne du 502ème B.C.S.P. en remplaçant 502 par 57.

Toutefois je vous laisse juge de l'opportunité de présenter ou non ce projet à l'homologation.

Pour le Général en inspection
hors de France,

Le Colonel RICHARD
Officier Adjoint



Nouvelle lettre du Chef de corps pour proposer la version définitive de l'insigne

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES ARMEES
DE LA POLYNESIE FRANCAISE

ET
CENTRE D'EXPERIMENTATIONS
DU PACIFIQUE

57 IEME BATAILLON DE COMMANDEMENT
ET DE SOUTIEN DU PACIFIQUE

POSTE : 306 GRENADE

TC / TV

A, S.P. 91 406, le 19 Juillet 1980

S

N° 2970 / 57° B.C.S.P. / SEC.

Le Colonel Jacques RICHARD
Commandant le 57° Bataillon de Commandement
et de Soutien du Pacifique

à

Monsieur le Ministre de la
Défense Etat-Major de l'Armée de Terre
Service Historique
→ 75 997 - PARIS - ARMEES

REFERENCE : Correspondance en date du 18 Décembre 1978.

Par Décision Ministérielle, le 502° Bataillon de Commandement
et de Soutien du Pacifique a changé d'appellation le 1er Juillet 1979 pour
devenir le 57° B. C. S. P.

L'insigne du 502° B. C. S. P. avait été homologué sous le
numéro G 266 par la correspondance citée en référence.

→ J'ai l'honneur de vous rendre compte que l'insigne du
Bataillon a été conservé sans autre changement que la substitution du
chiffre 502 en 57.



Décision d'homologation

LA/GL

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE LA DEFENSE

VINCENNES, le 5^{er} AOÛT 1961

ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE

N° /DEF/EMAT/SH/SYMB.

SERVICE HISTORIQUE

Clt : 36

94300 CHATEAU DE VINCENNES
ou 75997 PARIS-ARMEES

Tél.: 374.11.55 - Poste: 3469

LE MINISTRE DE LA DEFENSE

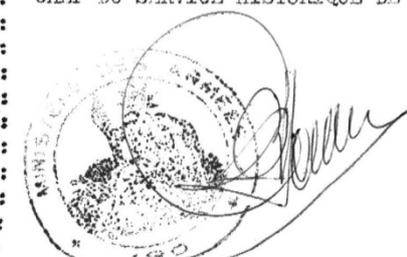
à

Monsieur le Colonel
Commandant le 57^e Bataillon de Commandement
et de soutien du Pacifique
Secteur Postal 91.406

O B J E T: Homologation d'insigne pour le 57^e B.C.S.P.

REFERENCE: Décision n° 10620/MA/CC du 5/4/1961.
B.O.E.M. n° 685.

DESCRIPTION HERALDIQUE	DECISION MINISTERIELLE
- Roue crénelée d'argent ouverte d'azur à une file de Tahiti de sinople chargée en pointe d'une fleur de Tiare d'argent et en chef d'une cuirasse d'or. Brochant en abîme, hirondelle passant au naturel tenant dans son bec le symbole du centre d'expérimentation du Pacifique. Supportant le tout ancre de la Coloniale d'or. <u>Inscriptions en chef, en lettres de sable, sur la roue crénelée :</u> 57 ^e B.C.S.P.	L'insigne présenté est homologué sous le numéro : G. 2831 Ce numéro sera obligatoirement reproduit au dos de l'insigne. Dès que l'insigne sortira de fabrication, trois exemplaires seront adressés au Ministre de la Défense sous le présent timbre : SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMEE DE TERRE CHATEAU DE VINCENNES 94300 VINCENNES LE MINISTRE DE LA DEFENSE POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION LE GENERAL DE DIVISION PORRET CHEF DU SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMEE DE TERRE



Descriptif de l'insigne par le SHAT

HOMOLOGATION D'INSIGNE POUR LE 57° B.C.S.P.

- INSIGNE HOMOLOGUE SOUS LE NUMERO : G. 2831

- Roue crénelée d'argent ouverte d'azur à une île de Tahiti de sinople chargée en pointe d'une fleur de Tiare d'argent et en chef d'une cuirasse d'or. Brochant en abîme hirondelle passant au naturel tenant dans son bec le symbole du Centre d'Expérimentation du Pacifique. Supportant le tout ancre de la Coloniale d'or. Inscriptions en chef en lettres de sable sur la roue crénelée : 57° B.C.S.P.

Annexe 13 : Scans de pièces du dossier d'homologation de l'insigne de la 200° CQG – G 1585.

Demande du Commandant de Compagnie

DAKAR, le 7 Janvier 1959

COMMANDEMENT SUPERIEUR
DES FORCES ARMEES DE LA ZONE
DE DEFENSE A.O.F.-TOGO

200ème COMPAGNIE DE QUARTIER
GENERAL DE D A K A R

N° 86 /C.Q.G./10

Le Capitaine MATTEI, Commandant la
200ème Compagnie de Quartier Général

19 = 1959
a

Pli

Monsieur le Ministre de la Défense Nationale
Bureau des Etudes et Homologation de la Symbolique Militaire
s/c. de Monsieur le Général, Directeur des
Troupes d'Outre-Mer
231, Boulevard Saint-Germain, PARIS, 7°
(Voie Hiérarchique)

O B J E T : Homologation d'insigne
REFERENCE : Votre lettre n° 151909/TOM/SEI/B.T.1 en date du
19 Juillet 1958.

Conformément aux prescriptions de votre
lettre de référence, j'ai attendu la nouvelle déno-
mination officielle de mon unité. Le 1er Décembre
1958 la "Compagnie de Quartier Général" est devenue
la "200ème Compagnie de Quartier Général".

J'ai l'honneur de soumettre à votre appro-
bation le projet d'insigne retouché.

Notice succincte : unité créée le 1er Janvier 1956 et
n'ayant pas encore d'insigne.

ci-joint : deux projets établis par la maison DRAGO

Le modèle retenu est celui de la Maquette
"B" mais il y aurait lieu de lui donner la forme de
l'insigne de la Maquette "A" et de remplacer l'ancre
coloniale portée sur ce projet par celle figurant sur
la Maquette "A", ce qui donnerait le "projet défini-
tif" ci-joint en deux exemplaires.

S. E. I. T. C.
00818 21 JAN 59
1

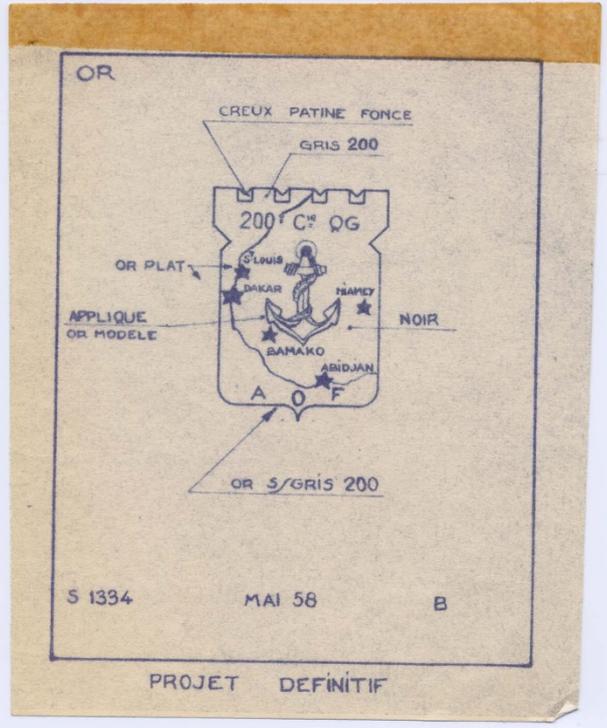
Accom

Maquettes et projet définitif



S. 1334 A

S. 1334 B



Fiche d'homologation

200^{ème} Compagnie de Q.G. de l'A.O.F.

BORDEREAU D'ENVOI

Carte d'Afrique Occidentale
noir bordé d'une bande
bleu-clair, les villes (S'Louis,
Dakar, Bamako, Abidjan et
Niamey) marquées d'une
étoile, à une ancre posée
en creux, le tout d'or.

L'écu ~~est~~ au chef bastillé
portant les inscriptions
200^{ème} C^{ie} de Q.G. en chef et
A.O.F. en pointe.



4013

DEFENSE NATIONALE
Bureau d'Etudes
et d'Homologation
de la
Symbolique Militaire
Entré le 27.5.59

P.1338
1585

Homologué

27.5.1959

[Signature]

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MINISTÈRE
de la
DÉFENSE NATIONALE
DES ARMÉES
Cabinet du Ministre

PARIS, le 28 Janvier 1959

LE MINISTRE DE LA ^{DES ARMÉES}DÉFENSE NATIONALE

D.M.CAB/SYMB/G.I585

à Monsieur le Capitaine Cdt. la 200° Cie de
Quartier Général
s/c de Mr. le Colonel Chef de la S.E.I.T.C.
PARIS

O B J E T : Homologation d'un insigne militaire.

RÉFÉRENCES : D.M. n° 1711 du 17 Janvier 1951.
Formulaire n° 1531 du 15 Mars 1951.

UNITÉ AYANT PRÉSENTÉ UNE
DEMANDE D'HOMOLOGATION.

DÉCISION MINISTÉRIELLE

200° Cie DE Q.G. DE L'A.O.F.

L'insigne présenté est homologué sous le

n° **G 1585**

"Carte d'Afrique Occidentale
noire bordée d'une mer bleu-
clair, les villes (St-Louis,
Dakar, Bamako, Abidjan et
Niamey) marquées d'une étoile
à une ancre posée en coeur,
le tout d'or.

L'écu au chef bastillé portant
les inscriptions 200° Cie de
Q.G. en chef et AOF en pointe."

Ce n° précédé de la lettre **G** sera
obligatoirement reproduit au dos de
l'insigne.

Dès que l'insigne sortira de fabrication
trois exemplaires seront adressés au
Ministère de la Défense Nationale sous
le timbre :

Bureau d'Études et d'Homologation de
la Symbolique Militaire.

*insignes
reçus*

LE MINISTRE DE LA ^{DES ARMÉES}DÉFENSE NATIONALE

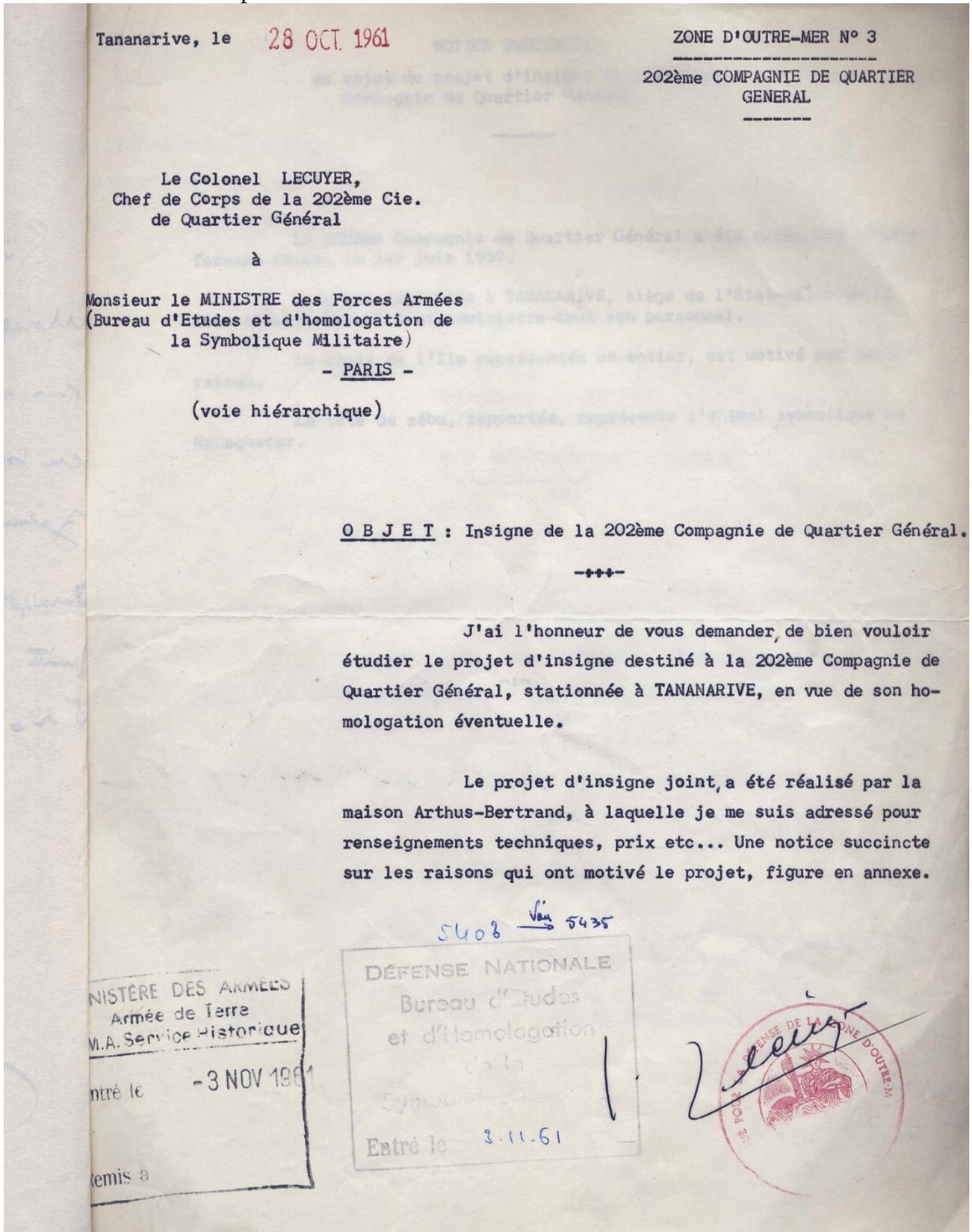
Pour le Ministre et par délégation
Le Général CARLIER
Chef du Bureau

DESTINATAIRES :

- Unité.
- M. le Secrétaire d'État
(pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)

Annexe 14 : Scans de pièces du dossier d'homologation de l'insigne de la 202^e CQG – G 1841.

Demande du Chef de corps



NOTICE SUCCINCTE

au sujet du projet d'insigne de la 202ème
Compagnie de Quartier Général

La 202ème Compagnie de Quartier Général a été créée comme Unité formant Corps, le 1er juin 1959.

Elle est implantée à TANANARIVE, siège de l'Etat-Major de la Zone d'Outre-Mer n° 3 et administre tout son personnel.

Le choix de l'Ile représentée en entier, est motivé par cette raison.

La tête de zébu, rapportée, représente l'animal symbolique de Madagascar.

-:-

202^e C^o de QUARTIER GÉNÉRAL

Silhouette de l'île de
Madagascar se présentant
sur une enseigne de sable placée
en base. En son tête se
trouve un sabre.



P 4585

Description en tête "202" au
pointe de sabre "G 46" au tout
d'or.

pour être homologué

DEFENSE NATIONALE
1841

le 11. 12. 61

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MINISTÈRE DES ARMÉES
ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE
SERVICE HISTORIQUE
EMA/SH/SYMB/G.1841

PARIS, le II Décembre 1961

LE MINISTRE DES ARMÉES

à Monsieur le Colonel Chef de Corps de la
202^e Compagnie de Quartier Général

s/c de Monsieur le Colonel Chef de la
S.E.I.T.D.M. PARIS

O B J E T : Homologation d'un insigne militaire.

RÉFÉRENCES : D.M. n° 1711 du 17 Janvier 1951.
Formulaire n° 1531 du 15 Mars 1951.

UNITÉ AYANT PRÉSENTÉ UNE
DEMANDE D'HOMOLOGATION.

202^e COMPAGNIE
DE QUARTIER GÉNÉRAL

"Silhouette de l'île de Madagascar de gueules brochant sur une ancre de sable placée en barre. En coeur, tête de zébu aussi de sable. Inscriptions: en tête "202", en pointe dextre "CQG" le tout or".

DÉCISION MINISTÉRIELLE

L'insigne présenté est homologué sous le

n° **G 1841**

Ce n° précédé de la lettre **G** sera obligatoirement reproduit au dos de l'insigne.

Dès que l'insigne sortira de fabrication trois exemplaires seront adressés au Ministère des Armées sous le timbre : Service Historique, Section de

~~Bureau d'études et d'homologation de~~
la Symbolique Militaire.

INSIGNES REÇUS

LE MINISTRE DES ARMÉES

Pour le Ministre des Armées et par délégation
Le Général d'Armée LE PULOCH
Chef d'Etat-Major de l'Armée
P.O. Le Général C.D.R. de COSSE-BRISSAC
Chef du Service Historique de l'Armée,

DESTINATAIRES :

- Unité.
- (pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)

Le Sous-Directeur CHAPTON,

Chapton

Annexe 15 : Scans des pièces du dossier d'homologation de l'insigne de la 351° CQG – G 1976

Demande d'homologation

A S. P. 88 306, le 19 septembre 1963

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES
ARMÉES FRANÇAISES EN ALGERIE

4° DIVISION - 51° BRIGADE

351° COMPAGNIE DE QUARTIER GENERAL

N° 1765 / CDT

Le Capitaine C A S A N O V A Paul
Commandant La 351° Compagnie de Quartier Général

à Monsieur le Ministre des Armées
Bureau d'Etudes et d'Homologation
de la Symbolique Militaire
(Voie hiérarchique)

O B J E T : Demande d'homologation d'insigne d'Unité.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir
homologuer l'insigne de la 351° Compagnie de Quartier Général.

Ci-joint dessin de l'insigne proposé.

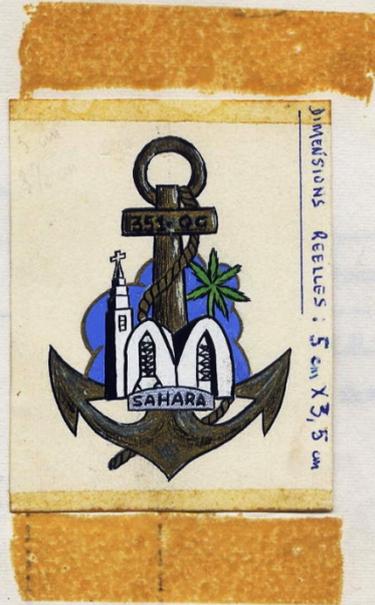


ÉTAT - MAJOR de la Zone de l'Ouest Saharien						
ARRIVÉ le DIMANCHE, le 22 SEP 1963						
Remis à	1	2	3	4	5	CAB
VISA du Général	VISA du Chef C.E. M.		Classement			
	23-9-63		16160			

Le dessin est en fait celui qui a été collé sur la fiche d'homologation ci-dessous.

1^{er} COMPAGNIE DE QUARTIER GÉNÉRAL.

Ancre de marine d'or, sur
 le tube "351-76" sensible,
 brochant sur un ciel l'éger.
 Posée en ~~sur~~ pal une
 chapelle moderne d'émail
 blanc, en senestre un palmier
 en naturel. En pointe
 l'inscription "SAHARA" sensible
 sur fond d'émail blanc -



DÉFENSE NATIONALE
 Bureau d'Etudes
 et d'Homologation
 de la Symbolique Militaire
 Homologué sous le N°
6 - 1976

peut être homologué

le 16-10-63

Décision d'homologation

LA/BL
REPUBLIQUE FRANÇAISE

M

MINISTERE DES ARMEES
ETAT-MAJOR DE L'ARMEE
Service Historique

N° EMAT/SH/SYMB/
PARIS, le

LE MINISTRE DES ARMEES

à

Monsieur le CAPITAINE
Commandant la 35ème Compagnie de
Quartier Général
S/C. du Commandant Supérieur des Forces
Armées Françaises en Algérie
S.P. 84.906

O B J E T : Homologation d'un insigne militaire.

Références: D.M. n° 1711 du 17 janvier 1951.
Formulaire n° 1531 du 15 mars 1951.

UNITE AYANT PRESENTE
UNE DEMANDE D'HOMOLOGATION

DECISION MINISTERIELLE

351ème COMPAGNIE DE QUARTIER
GENERAL.

Ancre de marine d'or, sur
la Trabe "351-96" de sable,
Brochant sur un ciel d'azur.
Posée en pal une chapelle mo-
derne d'émail blanc, en sénest-
tre un palmier au naturel. En
pointe l'inscription "SAHARA"
de sable sur fond d'émail
blanc.

DESTINATAIRES :

- Unité.
- (pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)

L'insigne présenté est homologué sous le n°

1976

Ce n° précédé de la lettre **G** sera obligatoire-
ment reproduit au dos de l'insigne.

Dès que l'insigne sortira de fabrication trois
exemplaires seront adressés au Ministère des Armées
sous le timbre :

LE MINISTRE DES ARMEES

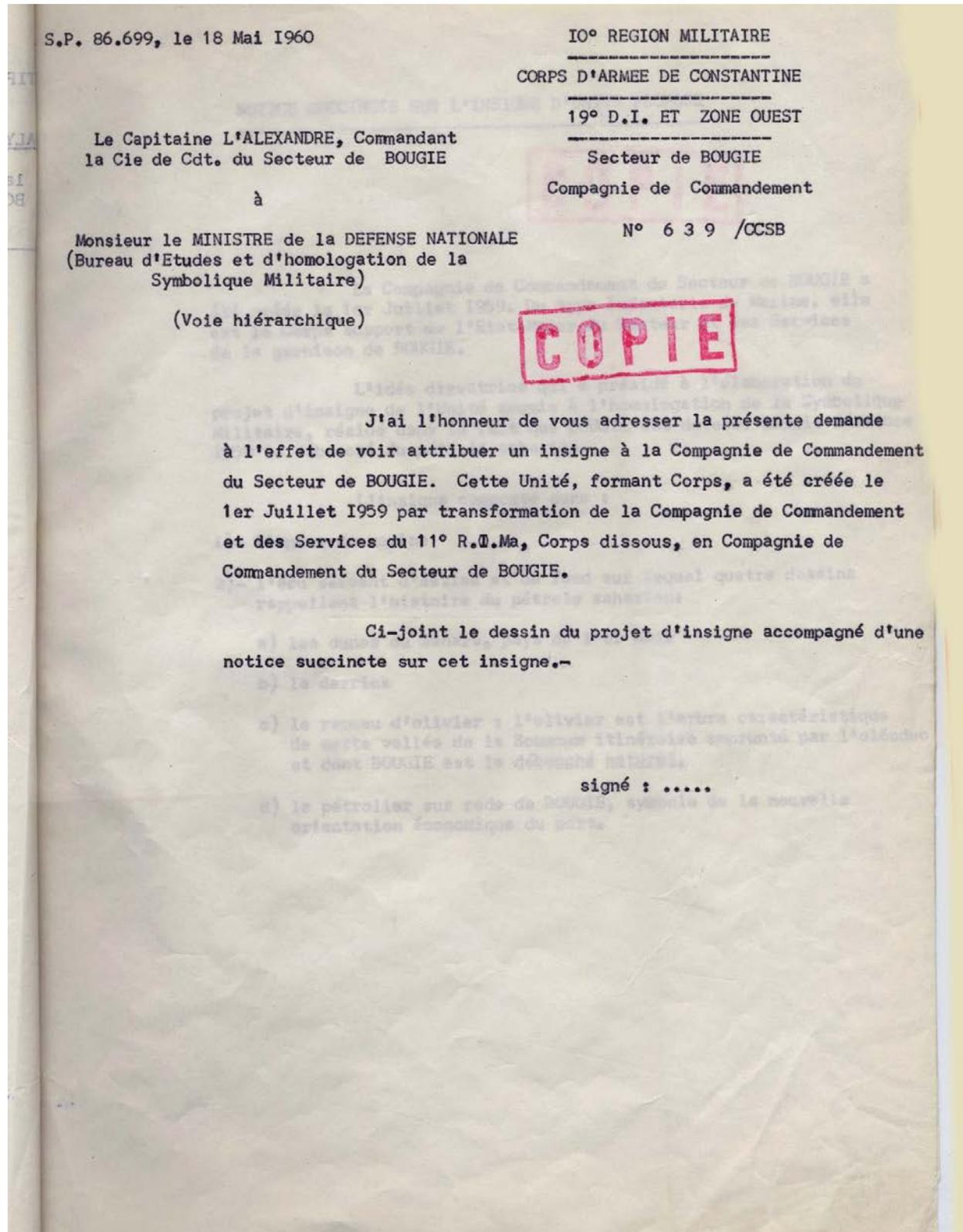
Pour le Ministre des Armées
et par délégation

Le Général d'Armée LE PULOCH
Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre
P/O. Le Général C.D.R. de JOSSE BRISSAC
Chef du Service Historique de l'Armée

J. Ferry

Annexe 16 : Scans de pièces du dossier d'homologation de l'insigne de la Compagnie de Commandement du Secteur de Bougie - G 1715.

Demande du Commandant d'unité





NOTICE SUCCINCTE SUR L'INSIGNE D'UNITE PROPOSE

COPIE

La Compagnie de Commandement du Secteur de BOUGIE a été créée le 1er Juillet 1959. Du type Infanterie de Marine, elle est le Corps support de l'Etat-Major du Secteur et des Services de la garnison de BOUGIE.

L'idée directrice qui a présidé à l'élaboration du projet d'insigne de l'Unité soumis à l'homologation de la Symbolique Militaire, réside dans le fait que BOUGIE est devenue depuis décembre 1959 le débouché du pétrole saharien.

L'insigne comporte donc :

- 1)- l'ancre de marine
- 2)- l'écu servant d'assise et de fond sur lequel quatre dessins rappellent l'histoire du pétrole saharien:
 - a) les dunes du Sahara, pays de l'or noir
 - b) le derrick
 - c) le rameau d'olivier : l'olivier est l'arbre caractéristique de cette vallée de la Soummam itinéraire emprunté par l'oléoduc et dont BOUGIE est le débouché naturel.
 - d) le pétrolier sur rade de BOUGIE, symbole de la nouvelle orientation économique du port.

Compagnie de Commandement du secteur de BOUGIE

... d'un paysage de
mes salariés
montés d'un
collier ^{sur} rade d'argent
exté d'une branche
Pilier bricoleur
le tout, l'éc
leau lui-même
à l'aveu de marine
z, l'inscription CCS
ngie sur le diamant



Homologué

9.11.60

[Signature]

1460
9.1715

DÉFENSE NATIONALE
Bureau d'Etudes
et d'Homologation
de la
Symbolique Militaire
Entré le _____

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MINISTÈRE
de la
DÉFENSE NATIONALE

PARIS, le 10 Juin 1960

Cabinet du Ministre

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

à Monsieur le Capitaine Cdt. la Cie de
Cdt. du Secteur de BOUGIE
s/c de Mr. le Général de C.A. Cdt. la Région
Territoriale et le Corps d'Armée de CONSTANTINE

D.M.CAB/SYMB/G.1715

O B J E T : Homologation d'un insigne militaire.

RÉFÉRENCES : D.M. n° 1711 du 17 Janvier 1951.
Formulaire n° 1531 du 15 Mars 1951.

Z. 274

UNITÉ AYANT PRÉSENTÉ UNE
DEMANDE D'HOMOLOGATION.

DÉCISION MINISTÉRIELLE

COMPAGNIE DE COMMANDEMENT
DU SECTEUR DE BOUGIE

L'insigne présenté est homologué sous le

n° **G 1715**

Ce n° précédé de la lettre **G** sera
obligatoirement reproduit au dos de
l'insigne.

Dès que l'insigne sortira de fabrication
trois exemplaires seront adressés au
Ministère de la Défense Nationale sous
le timbre :

Bureau d'Études et d'Homologation de
la Symbolique Militaire.

"Ecu à un paysage de dunes
Sahariennes surmontées d'un
pétrolier sur rade d'argent
adextré d'une branche d'oli-
vier brochant sur le tout,
l'écu brochant lui-même sur
l'ancre de marine d'or,
l'inscription CCS BOUGIE
sur le diamant."

*M. Gues
Rexas -
le 8.2.61*

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Pour le Ministre et par délégation
Le Général CARLIER
Chef du Bureau.

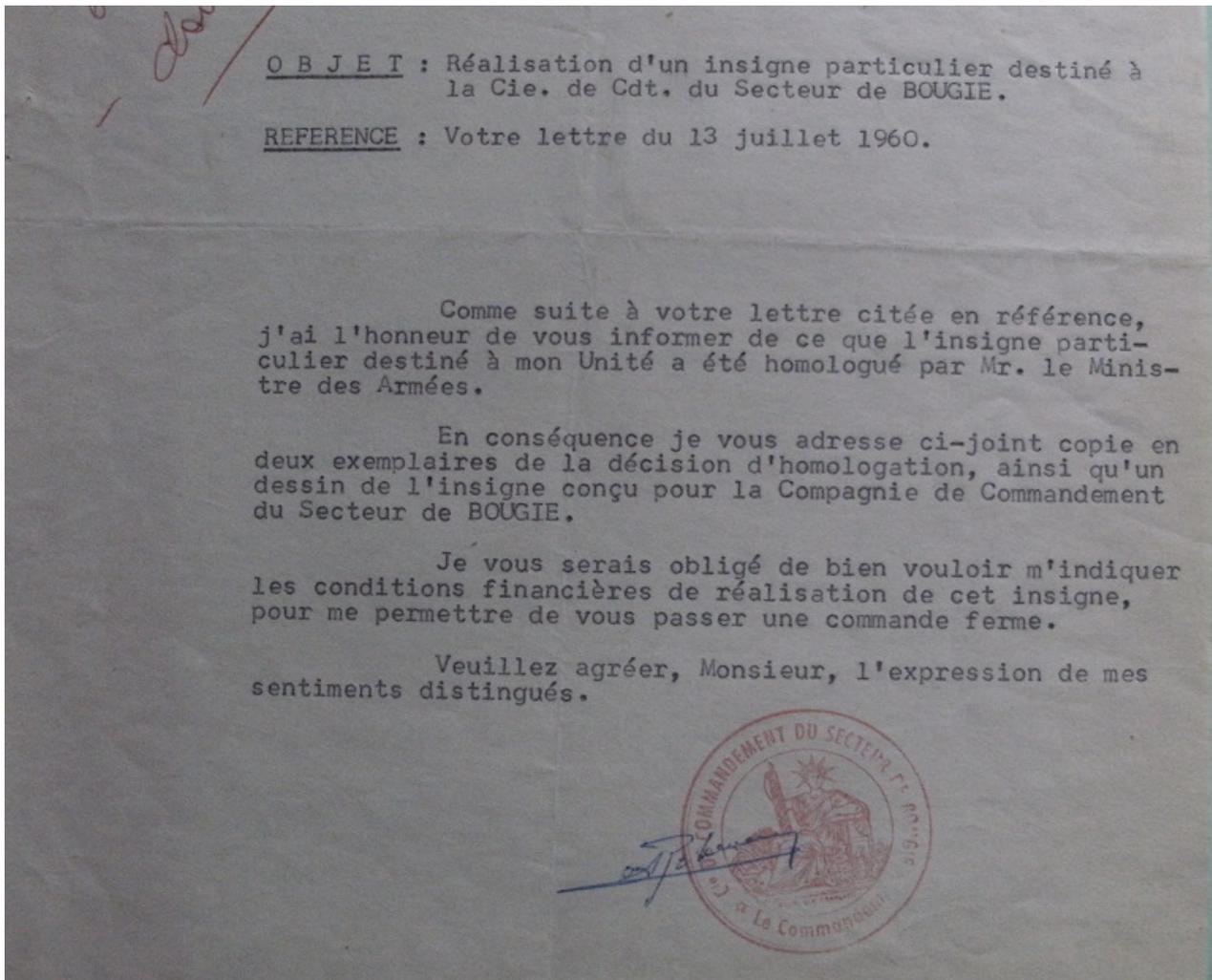
DESTINATAIRES :

- Unité.
- M. le Secrétaire d'État
(pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)

Annexe 17 : « Dossier Drago » de l'insigne de la Compagnie de Commandement du Secteur de Bougie - G 1715.

- Le 13 juin 1960, Drago propose par courrier ses offres de services pour la réalisation d'un insigne au Commandant de la C.C.S.B. S.P. 86.699 AFN.

- Réponse du Commandant à Drago, lui signifiant que le projet d'insigne destiné à son unité a été homologué par le Ministre des Armées.



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

---O---

MINISTERE
de la
DEFENSE NATIONALE

Cabinet du Ministre

D.M.CAB/SYMB/G.1715

PARIS, le 10 Juin 1960.

LE MINISTRE DES ARMEES

à

Monsieur le Capitaine, Commandant
la Cie. de Cdt. du Secteur de BOUGIE
s/c de Mr. le Général de C.A. Cdt la Région
Territoriale et le Corps d'Armée de CONSTANTINE

O B J E T : Homologation d'un insigne militaire.

REFERENCES : D.M. n° 1711 du 17 Janvier 1951.
Formulaire n° 1531 du 15 Mars 1951.

UNITE AYANT PRESENTE UNE
DEMANDE D' HOMOLOGATION.

DECISION MINISTERIELLE.

COMPAGNIE DE COMMANDEMENT
DU SECTEUR DE BOUGIE

"Ecu à un paysage de dunes
Sahariennes surmontées d'un
pétrolier sur rade d'argent
adextré d'une branche d'oli-
vier brochant lui-même sur
l'ancre de marine d'or,
l'inscription CCS BOUGIE
sur le diamant".

L'insigne présenté est homologué sous le

n° G 1715

Ce n° précédé de la lettre G sera obligatoir
ment reproduit au dos de l'insigne.

Dès que l'insigne sortira de fabrication trois
exemplaires seront adressés au Ministère de la
Défense Nationale sous le timbre :

Bureau d'Etudes et d'Homologation de
la Symbolique Militaire.

DESTINATAIRES :

- Unité
- M. le Secrétaire d'Etat
(pour information)
- Dossier
- Archives (Symb.)

LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE

Pour le Ministre et par délégation
Le Général CARLIER
Chef du Bureau
signé : CARLIER

A S.P. 86.699, le 11 Août 1960.

10ème REGION MILITAIRE
CORPS D'ARMEE DE CONSTANTINE
19° D.I. ET ZONE OUEST
SECTEUR DE BOUGIE
COMPAGNIE DE COMMANDEMENT

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

Le Capitaine LE RIBEUZ, Commandant
la Cie. de Cdt. du Secteur de BOUGIE

On peut remarquer que l'insigne a été homologué en bonne et due forme le 10 juin 1960. C.E. Drago étant informé très rapidement des demandes d'homologation émanant des Corps, il pouvait proposer très rapidement ses services, souhaitant être le premier sur le marché...



Le Commandant de la C.C.S.B. demande également un devis avant de passer une commande ferme.

Ci dessous, documents internes de la Maison Drago.

f. 1573 - Compagnie de Commandement
du Secteur de Bougie

Très Urgent

Établir une maquette
comme dessin client et décision d'homologation
ci-joint.

- Si Détour existait faire maquette avec
- Si Détour approximatif existant - Faire en plus de la
maquette un calque du détour existant

Mo point Le 24.8.60

S. 1573 - Compagnie de Commerce de Secteur
de Bougie

29 AOUT 1960

AFN

- Ci-joint maquette pour établissement
du Prix de Vente

- Petite Unité - Proposition Marché
1500 par 500 - 3 Argent offert

- Prix de Revient =

par 500 = 333 fr

" 1000 = 227 fr

" 1500 = 192 fr

cela me paraît cher

de tout existant

trop cher

- Le prix de vente approcherait suivant
tarif habituel de 378 fr (Base 1000)

~~360~~

~~252~~

Maximum
dans temps
2 jrs

Le 26.8.60

✶

- Le 29 août 1960, Drago expédie par courrier le devis demandé ainsi qu'une maquette technique de l'insigne.

Pour un marché de 1500 insignes, livrables par fractions de 500 au fur et à mesure des demandes de l'unité.

1°) - Emaux, dorure et argenture courants : P.U. 3,30 N.F.

2°) - Emaux, dorure et argenture 1000/1000e : P.U. 3,60 N.F.

D E V I S		Date	25 août 1960			
Client		Compagnie de Commandement du Secteur de Bougué		N° f. 1573		
Quantités prévues :		500				
Monture prévue :		Zanneaux				
		A	B	C	D	
Poinçon		28.000				
Matrice		6.000				
Détour		40.000				
Ajour		32.000				
		106.000				
Estampage	Fond	30				
	Applique					
Email	Fond	50				
	Applique					
Soudure		4.50				
Brasure						
Finition		36.				
Monture						
		120,50				
HT	Prix de Revient	500 : 333				
		1000 : 227				
		1500 : 192				
HT	Prix de Vente	Marché 1500/500 : 3,30			c	
		3 Argent 500 : 3,60			1000	
Fabrication 1e						
- Ne pas oublier symbolique - Insigne homologué						
Bois 2 pastilles Cuir (T x E.) Zanneaux						

- Le 1er septembre 1960, réponse du Capitaine commandant la C.C.S.B. Il accepte le marché proposé, précisant qu'il choisit le modèle d'insigne à 3,60 N.F. l'unité, et passe commande ferme de 500 insignes, à livrer le plus rapidement possible. Il retourne dans son courrier la maquette technique élaborée dans les ateliers "dessin" Drago et demande à ce que l'attache au dos comporte deux anneaux.



Entre temps, l'unité renvoie à la Maison Drago un exemplaire du marché, dument rempli et signé. La première tranche du marché étant réalisée (soit **500 insignes G.M.Bijouterie**), l'expédition, par voie maritime, arrivera le 6 décembre 1960.

Comme de coutume, **3 insignes en argent** sont offerts au Commandant.

- Nouvelle demande du Commandant de la C.C.S.B. le 24 janvier 1962 à Drago. Celui-ci désire qu'on lui expédie, par avion, dans les meilleurs délais, 5 insignes "Argent". Il joint à cette occasion un bristol de l'unité.



- Réponse de Drago le 1er février 1962, lui signifiant que cette commande ne peut malheureusement être honorée, la quantité demandée étant trop petite. Drago suggère une commande minimum de 30 exemplaires, au prix unitaire de 19,80 N.F.
 - Le 10 février 1962, réponse du Chef de Corps, qui demande à Drago de lui expédier **30 exemplaires en argent**, et cela par voie aérienne (cette demande est justifiée par le Cdt par une éventuelle dissolution de l'unité...). Les insignes seront expédiés vers le 27 mai 1962, Drago ayant eu à déplorer des ennuis techniques lors de leur fabrication.
 - Le 11 septembre 1962, nouvelle commande de l'unité, mais seulement 100 insignes + 75 porte-insignes cuir sont demandés.
 - Réponse de Drago le 20 septembre 1962, accusant réception de la demande, en indiquant toutefois qu'une commande minimum de 250 insignes est possible, afin d'amortir les frais de montage des outillages. Délai pour la réalisation : 45 jours minimum.
 - Le 22 septembre 1962, réponse du Commandant, qui accepte et commande 250 insignes G.M. Bijouterie + 250 porte-insignes.
 - Réponse de Drago le 1er octobre 1962, indiquant qu'il souhaite connaître le type de porte-insigne souhaité, pour cela il envoie tarif et échantillons.
 - Réponse le 12 octobre 1962, le type de porte-insigne est celui doublé piqué N° 1. L'intitulé de la dernière correspondance envoyée à Drago par l'unité a changé. Il mentionne : 22e Corps d'Armée - 19e D.I. - Groupement Tactique "A" - 220e C.C.G. - Cie de Commandement.
- Une dernière livraison de **250 insignes G.M. Bijouterie** + 250 P.I. sera effectuée le 13 novembre 1962, par voie maritime.



Au total **750 insignes G.M. Bijouterie** + **33 insignes "Argent"** seront livrés à l'unité.

Annexe 18 : Scans de pièces du dossier d'homologation de l'insigne de la Compagnie de Quartier Général et de Soutien de Mers-el-Kébir - G 2101.

Demande du Commandant d'unité

A S.N. 731, le 4 Avril 1966.

*Symbolique
Militaire*

COMMANDEMENT SUPERIEUR DE LA
BASE DE MERS-EL-KEBIR

COMPAGNIE DE QUARTIER GENERAL ET DES
SERVICES

N° 267 /C.Q.G.S.

Le Chef de Bataillon SOBRA, Commandant
la Compagnie de Quartier Général et des Services
de la Base de Mers-el-Kébir.

à

Monsieur le Ministre de la Défense Nationale
Bureau d'études et d'homologation de la Symbolique
Militaire -
231, Boulevard St Germain .
PARIS 7ème

MINISTÈRE DES ARMÉES
13 AVR 1966
N° 1
CABINET DU MINISTRE

--- VOIE HIERARCHIQUE ---

OBJET : Homologation d'insigne d'unité.

REFERENCE : Instruction N° 849 en date du 26 Mai 1953.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint
une maquette de l'insigne de la Compagnie de Quartier Général
et des Services de la Base de Mers-el-Kébir en vue d'obtenir
son homologation. La maquette a été réalisée par la maison
Drago suivant le projet envoyé par le Commandant d'unité.

MINISTÈRE DES ARMÉES
E. M. A. T.
Service Historique
Entré le **14 AVR 1966**
N° \\
Remis à

LE CHEF DE CORPS
DE Q. G. ET DES SERVICES DE LA BASE DE MERS-EL-KEBIR

LAF/EF
MINISTÈRE DES ARMÉES
ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE
SERVICE HISTORIQUE

161. DID. 55.90 - BOITE : 59
N°
Vincennes, le

LE MINISTRE DES ARMÉES

à

Monsieur le Chef de Bataillon
Commandant la Compagnie de Quartier Général et des
Services de la Base de Mers-El-Kébir
S.N. 731

O B J E T : Homologation d'insigne.

REFERENCE : Lettre n° 268/C.O.G.S. du 4 Avril 1966.

Par lettre précitée, vous avez bien voulu formuler une demande d'homologation d'insigne pour votre Unité.

Le projet que vous avez présenté n'étant pas conforme à l'ancrage de tradition (B.O.A.M. n° 572 page 130) j'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le dessin réalisé par le Service Historique.

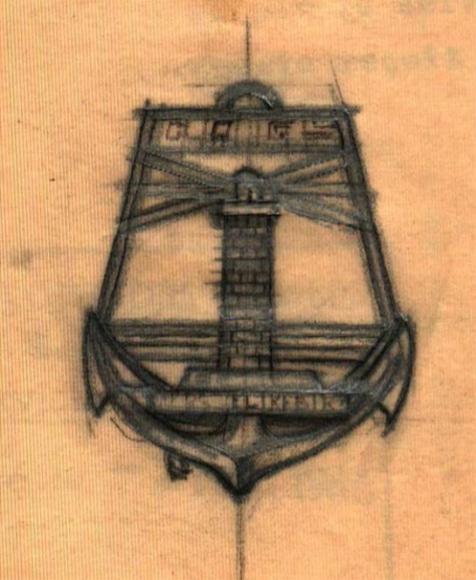
Pièce jointe : 1

S'il reçoit votre approbation, celui-ci devra être retourné dans les meilleurs délais afin que l'homologation puisse vous être délivrée.

Pour le Ministre des Armées et par délégation

Le Général d'Armée CANTAREL
Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre
P.O. Le Général C.D.R. de COSSE-BRISCAU
Chef du Service Historique de l'Armée

Croquis envoyé par le Service Historique



S.N. 731, le 27 Avril 1966.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DE LA
BASE DE MERS-EL-KEBIR

COMPAGNIE DE QUARTIER GENERAL ET DES
SERVICES

N° 344 /C.Q.G.S.

Le Chef de Bataillon SOBRA, Commandant
la Compagnie de Quartier Général et des Services
de la Base de Mers-el-Kébir.

à

Monsieur le Ministre des Armées
Etat-Major de l'Armée de Terre
Service historique de l'Armée.

à VINCENNES

O B J E T : - Homologation d'insigne.

REFERENCE : L/ N° 02098/EMAT/SH/SYMB du 21 Avril 1966.

J'ai l'honneur de vous joindre en retour le dessin réali-
sé par le service historique, en vous rendant compte de ce que ce
dessin reçoit mon approbation.

MINISTÈRE DES ARMÉES E. M. A. T. Service Historique
Entré le - 2 MAI 1966
N°
Remis à



Fiche d'homologation

COMPAGNIE DE QUARTIER GENERAL ET DES SERVICES DE LA BASE DE MERS-EL-KEBIR

D'azur ondé d'or en pointe à un phare
d'argent maçonné de sable et rayonnant
d'or soutenu d'une ancre de marine du
même.

Inscriptions sur un chef d'or, les
capitales "C.Q.G.S." de sable.
En pointe "MERS-EL-KEBIR" du même.



OBJET : - Homologation

REFERENCE : L/ N°

J'ai l'honneur de vous joindre en retour le dessin rectifié
et par le service historique, en vous rendant compte de ce que ce
dessin reçoit mon approbation.

MINISTRE DES ARMES
S. M. A. I.
Service Historique
Entré le 2 MA 1966
N°
Remis à

DÉFENSE NATIONALE
Bureau d'Etudes
et d'Homologation
de la Symbolique Militaire
Homologué sous le N°
G. 2101

Décision d'homologation

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LAT/BF
MINISTERE DES ARMEES
ETAT-MAJOR DE L'ARMEE
Service Historique

LE MINISTRE DES ARMEES

N° EMAT/SH/SYMB/

~~MARSEILLE~~
Vincennes, le 4 Mai 1966

à
Monsieur le Chef de Bataillon
Commandant la Compagnie de Quartier Général
et des Services de la Base de Mers-El-Kébir
S.N. 731

O B J E T : Homologation d'un insigne militaire.
Références: D.M. n° 1711 du 17 janvier 1951.
Formulaire n° 1531 du 15 mars 1951.

UNITE AYANT PRESENTE
UNE DEMANDE D'HOMOLOGATION

DECISION MINISTERIELLE

COMPAGNIE DE QUARTIER GENERAL
ET DES SERVICES DE LA BASE DE
MERS-EL-KEBIR

D'azur ondé d'or en pointe,
à un phare d'argent maçonné
de sable et rayonnant d'or
soutenu d'une ancre de marine
du même.
Inscriptions sur un chef d'or,
les capitales "C.Q.G.S." de
sable.
En pointe "MERS-EL-KEBIR" du
même.

L'insigne présenté est homologué sous le n°

2101

Ce n° précédé de la lettre **G** sera obligatoire-
ment reproduit au dos de l'insigne.

Dès que l'insigne sortira de fabrication trois
exemplaires seront adressés au Ministère des Armées
sous le timbre : **Service Historique de l'Armée -
Section Symbolique.**

LE MINISTRE DES ARMEES

Pour le Ministre des Armées
et par délégation

Le Général d'Armée CANTAREL
Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre
P.O. Le Général C.D.R. de COSSÉ-BRISSAC
Chef du Service Historique de l'Armée

DESTINATAIRES :

- Unité.
- (pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)

Le Colonel FERRY, Adjoint
au Chef du Service Historique